

Département de l'Ardèche

Commune d'ARLEBOSC

CARTE COMMUNALE

RAPPORT DE PRESENTATION

Approuvée par le Préfet le :

06 JUIL. 2005

Approuvée par délibération du Conseil
Municipal en date du :

31 MARS 2005



Euryèce

Cabinet d'études Environnement - Urbanisme - Foncier
Z.I. Bois des Lots - 26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
Tél. : 04.75.04.78.24 - Fax : 04.75.04.78.29

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
-----------------	----------

PREAMBULE	5
------------------	----------

PRESENTATION GENERALE	7
------------------------------	----------

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE	7
---------------------------	---

2. MORPHOLOGIE	7
----------------	---

PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT	8
------------------------------------	----------

1. DEMOGRAPHIE	8
----------------	---

1.1. Evolution de la population	8
---------------------------------	---

1.2. Evolution récente	8
------------------------	---

Population totale et variations annuelles moyennes	8
--	---

Soldes migratoires et naturels	9
--------------------------------	---

L'âge de la population	11
------------------------	----

1.3. Population active	12
------------------------	----

Navettes domicile-travail des actifs ayant un emploi	12
--	----

2. L'EVOLUTION DE L'URBANISATION ET DU RYTHME DE LA CONSTRUCTION	14
--	----

3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES	16
------------------------------	----

3.1. Les commerces	16
--------------------	----

3.2. L'artisanat	16
------------------	----

3.3. L'agriculture	17
--------------------	----

Les productions agricoles (en hectares)	17
---	----

Cheptel (en effectifs)	17
------------------------	----

Nombre et taille des exploitations	18
------------------------------------	----

Age des chefs d'exploitation	19
------------------------------	----

Chefs d'exploitation à temps complet	19
3.4. Le tourisme	20
4. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS	21
4.1. Les voiries	21
4.2. Les réseaux publics	21
Eau potable	21
Le réseau d'assainissement des eaux usées	22
Les réseaux électriques	22
4.3. La collecte des ordures ménagères	22
4.4. Les équipements collectifs et les services publics	23
Les écoles publiques	23
Les services publics	23
Les équipements sportifs et de loisirs	23
La vie locale	23

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. INTRODUCTION	24
2. LES ELEMENTS STRUCTURANTS MAJEURS	24
2.1. Le relief	24
2.2. Climatologie	25
2.3. Géologie	26
2.4. Hydrogéologie	26
2.5. Réseau hydrographique	26
Le Doux	27
Le réseau secondaire	29
3. DEFINITION DES ENTITES PAYSAGERES	31
3.1. L'adret du vallon du doux	31
Principales caractéristiques du paysage actuel	32
Les enjeux paysagers	33
3.2. La forêt	35
Principales caractéristiques (étagement - typologie)	35
Les enjeux paysagers	35
3.3. Caractéristiques architecturales et urbaines du bâti	36

Le bâti ancien	36
Les extensions récentes du village	37
Les enjeux du développement de l'urbanisation dans la commune	37
Recommandations architecturales	38

CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES **39**

1. DELIMITATION DES SECTEURS	39
1.1. En fonction de l'environnement...	39
1.2. ... Et des données socio-economiques	42
2. TRADUCTION DES OBJECTIFS EN TERME DE ZONAGE	44
2.1. Secteurs constructibles (zones U)	44
2.2. Secteurs inconstructibles (zones A)	44

PREAMBULE

La réalisation d'une Carte Communale engage les élus dans une démarche au cours de laquelle ils font le bilan de l'évolution de la commune, réfléchissent à son avenir et planifient son développement urbain. La Loi S.R.U. et les nouvelles dispositions réglementaires qu'elle a introduite pour les Cartes Communales ont élevé ces dernières au rang de véritables documents d'urbanisme, avec pour objectif de gérer l'extension urbaine, sur la base des orientations souhaitées par la commune et en compatibilité avec, notamment, le niveau d'équipement de la commune (actuel et projeté), l'adéquation avec le maintien et/ou le développement de l'activité agricole, le respect du paysage et dans le cas précis d'ARLEBOSC, la loi Montagne.

Dans un premier temps, le présent rapport fera un large tour d'horizon des caractéristiques communales, de ses évolutions depuis une vingtaine d'années.

Seront notamment exposés et analysés :

- le contexte humain et économique,
- la situation de l'habitat,
- les équipements et les services.

La deuxième partie du rapport analysera l'état initial de l'environnement comportant notamment une étude paysagère.

Une troisième partie explicitera les choix de développement qui seront motivés et justifiés au regard :

- des caractéristiques communales exposées dans la première partie
- des options de développement exprimées par la municipalité (choix économiques et démographiques), dans une problématique de développement durable et de satisfaction des besoins mis en évidence par l'analyse de l'état initial.

Il s'agit notamment :

- d'organiser le développement de l'urbanisation en créant des zones constructibles en cohérence avec le niveau d'équipement existant ou à venir et dans une logique d'économie de l'espace et de respect du paysage,
- de produire un document d'urbanisme qui intègre notamment la loi sur l'eau, en s'appuyant sur le schéma général d'assainissement qui est conduit parallèlement à l'élaboration de la Carte Communale,
- de définir des zones constructibles compatibles avec la Loi Montagne, en respectant en particulier la règle de constructibilité en continuité des hameaux existants (cette notion de continuité s'appréciera notamment par une approche paysagère).

PRESENTATION GENERALE

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'Arlebosc se situe dans le département de l'Ardèche sur la bordure orientale du Massif Central. L'accès se fait depuis Lamastre par la RD 578, ou depuis Tournon par la RD 532, puis les RD 534 et 209.

Elle dépend administrativement de l'arrondissement de Tournon et du canton de Saint Félicien.

Voir carte ci-après : Localisation

2. MORPHOLOGIE¹

Le territoire communal s'étend depuis la vallée du Doux à 280 m d'altitude côté Est jusqu'à 1 026 m côté Ouest, à la Serre de la Croix d'Argent. Il est partagé entre un espace ouvert dominé par les prairies de fauche et les vergers, les parcelles de céréales et les étendues de forêt qui occupent les parties sommitales et pentues. La limite Sud de la commune est formée par le Doux, qui a tracé alternativement des parois rocheuses abruptes et des espaces plus ouverts. Le village est implanté sur un replat de la vallée du Doux (versant exposé au Sud), à une altitude de 475 m environ.

D'un point de vue hydrographique, le territoire communal s'inscrit dans le bassin versant du Doux qui est le principal affluent du Rhône sur la zone étudiée.

Voir carte ci-après : Situation

¹ Carte topographique IGN TOP 25 - n°2935 Est Satillieu - Echelle 1 / 30 000



Extrait Atlas routier et touristique Michelin

Échelle 1 / 200 000

Édition du 13 août 2001



EURYECE

Bureau d'études
Environnement
Urbanisme

Drôme

2, rue de l'évêché
26 130 St Paul Trois Châteaux
tel : 04.75.04.78.24 - Fax : 04.75.04.78.29

Commune d'ARLEBOSC

Localisation



Situation

Commune d'ARLEBOSC

Extrait carte IGN série bleue n° 2935 Est (Satellieu)

Echelle 1 / 50 000 Édition du 27 novembre 2003



EURYCE
 Bureau d'Études Environnement - Urbanisme
 Z-1 du Bois des Lacs, 28 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
 TEL : 04.75.04.78.24 - FAX : 04.75.04.78.29
 S.A.R.L. au capital de 15 000 euros

PREVISIONS DE DEVELOPPEMENT

1. DEMOGRAPHIE

1.1. EVOLUTION DE LA POPULATION

A partir de 1850, de manière analogue à l'ensemble des petites communes éloignées des villes, la mise en route des grands travaux publics, le développement du chemin de fer, l'appel à la main d'œuvre vers l'industrie et le phénomène urbain qui en découle, amorcent l'exode rural à ARLEBOSC. Il en résulte dès lors une baisse continue et importante de la population.

1.2. EVOLUTION RECENTE

POPULATION TOTALE ET VARIATIONS ANNUELLES MOYENNES

Année de recensement	1975	1982	1990	1999
Population totale	433	378	360	321
Taux de variation moyen annuel en %	/	- 1,91 %	-0,61 %	- 1,26 %
Population totale dans le canton	3 838	3 760	3 733	3 699
Taux de variation moyen annuel en %	/	- 0,29 %	- 0,09 %	- 0,10 %

Source : I.N.S.E.E. - R.G.P.

SOLDES MIGRATOIRES ET NATURELS

	Année de recensement	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999
	Solde naturel (%)	-0,94	+ 0,07	- 0,42
ARLEBOSC	Solde migratoire (%)	- 0,97	- 0,68	-0,84
	Accroissement	- 55	- 18	- 39
Ensemble du canton	Solde naturel (%)	-0,38	- 0,20	- 0,54
	Solde migratoire (%)	+ 0,09	+ 0,11	+ 0,35
	Accroissement	- 78	- 27	- 64

Source : I.N.S.E.E. - R.G.P.

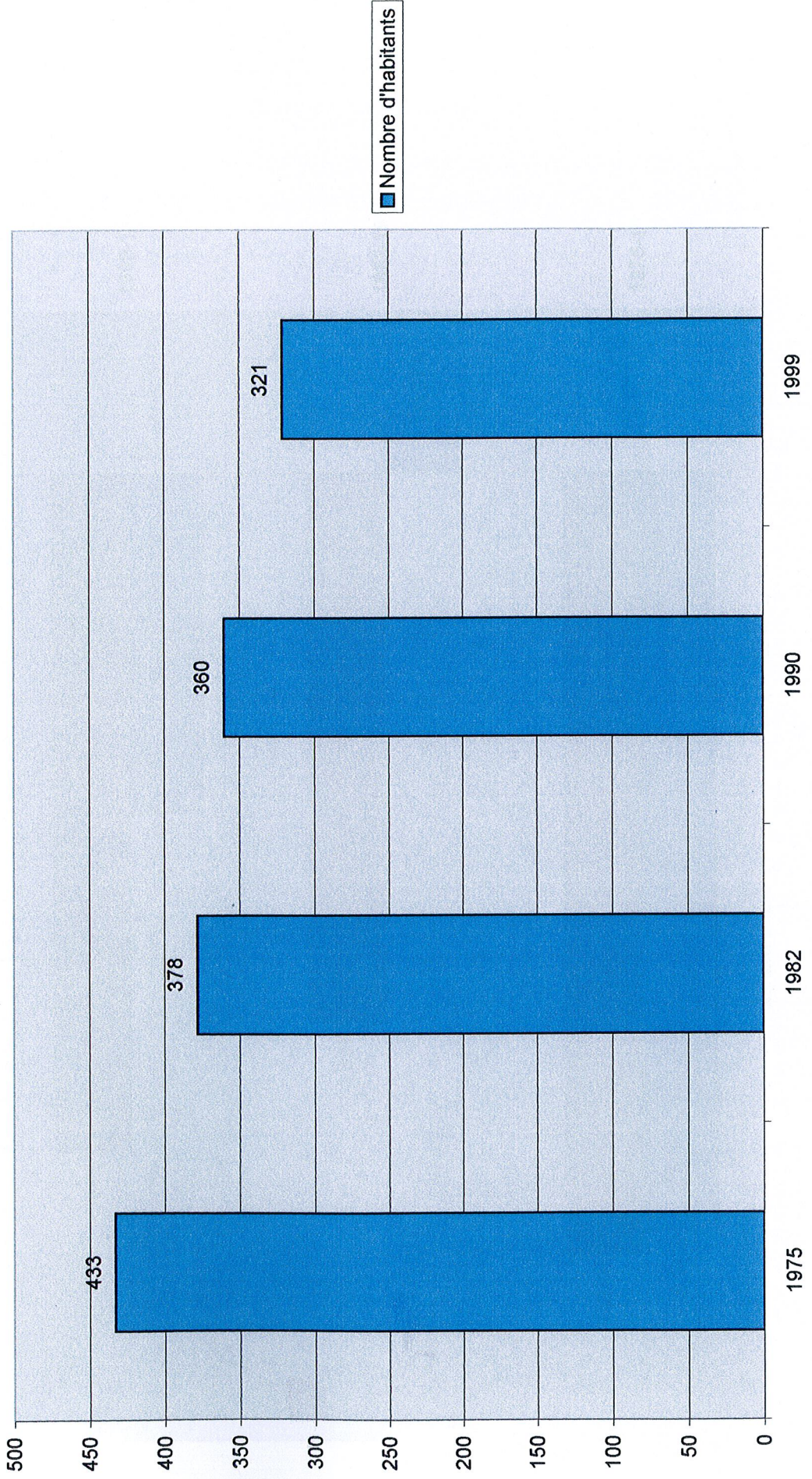
Voir graphe ci-après : Evolution de la population de 1975 à 1999

Evolution des soldes naturels et migratoires de 1975 à 1999

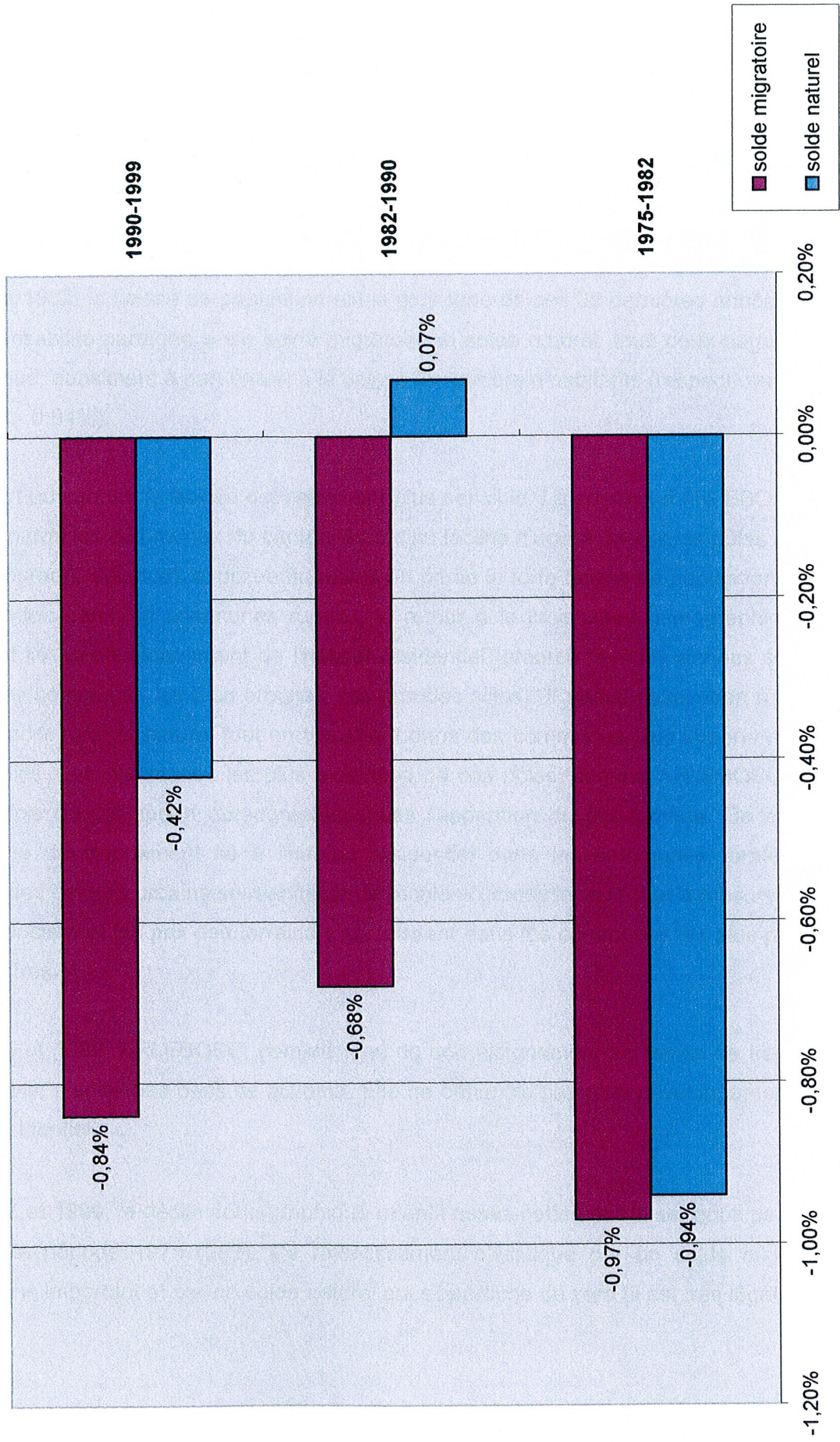
Ces 30 dernières années, la commune a perdu plus du quart de ses habitants. Cette baisse a été particulièrement sensible entre 1975 et 1982, avec un taux annuel moyen de - 1,91 %. Cette tendance s'est confirmée entre 1982 et 1990, dans une moindre mesure (- 0,61%), et encore entre 1990 et 1999 (- 1,26%).

Entre 1975 et 1999 (mais aussi depuis plus d'un siècle probablement), ARLEBOSC a connu la problématique globale des communes ardéchoises de moyenne montagne. Les différents bouleversements sociaux, en particulier l'exode rural vers les grands bassins d'emploi, ont entraîné la commune dans une récession démographique.

EVOLUTION DE LA POPULATION DE 1975 A 1999



EVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES DE 1975 A 1999



Cette chute du nombre d'habitants, sensible dans tout le département et le canton (avec des amplitudes nettement moins fortes cependant) traduit la transition d'un modèle rural vers un modèle urbain de la société. ARLEBOSC n'a pas échappé à ce schéma avec un solde migratoire très déficitaire (malgré l'accalmie de la période 1982-1990), que n'ont pu compenser les mouvements naturels (naissances et décès), eux aussi négatifs.

De 1975 à 1982, la baisse de population est la plus forte de ces 30 dernières années, avec une responsabilité partagée entre solde migratoire et solde naturel, tous deux négatifs, qui ont contribué, quasiment à part égale, à la baisse du nombre d'habitants (respectivement - 0,97% et - 0,94%).

Par rapport au canton, la baisse est nettement plus sensible. La position d'ARLEBOSC, qui se trouve parmi les communes du canton les moins faciles d'accès depuis les pôles urbains voisins (Tournon, Valence), explique au moins en partie la forte baisse de population durant cette période : dans les communes rurales, le retour à la croissance démographique est intimement lié au développement de l'habitat résidentiel (amorcé vers les années soixante dix pour les communes les plus proches des grandes villes). Il traduit l'aspiration à habiter dans un cadre rural et naturel tout en travaillant dans des communes plus importantes, les pôles urbains. Les communes les plus éloignées de ces pôles, comme ARLEBOSC, n'ont pas bénéficié de cet apport démographique dès l'apparition du phénomène. De manière générale, le développement lié à l'habitat résidentiel dans les communes rurales plus éloignées des centres urbains se manifeste de manière graduelle, au fur et à mesure que la pression foncière et les prix des terrains s'accroissent dans les communes les plus proches de ces centres.

Entre 1975 et 1982, ARLEBOSC, compte tenu de son éloignement en temps de trajet des pôles urbains, n'entre pas dans ce schéma. Elle ne bénéficie pas d'un développement lié à l'habitat résidentiel.

Entre 1982 et 1990, le déclin démographique ralentit assez nettement (il se réduit par 3 par rapport à la période 1975-1982). Ce ralentissement s'explique par un solde migratoire négatif moins important et par un solde naturel qui s'approche de zéro (il est très légèrement positif).

De 1990 à 1999, on retrouve des données comparables à celles de la période 1975 – 1982 : un solde migratoire nettement négatif et un solde naturel qui repart à la baisse.

Il apparaît donc d'ores et déjà et de manière assez claire que la commune, pour espérer sortir de cette logique de repli démographique devra dégager des potentialités pour la construction : sa situation géographique ne la place pas encore dans la sphère d'influence des principaux pôles urbains ardéchois (en particulier Tournon sur Rhône), qui pourraient induire un développement de l'habitat résidentiel. Ces potentialités pour la construction devront bien entendu respecter les principes de base de l'urbanisme, de la préservation des espaces agricoles et naturels et de la continuité de l'urbanisation défini par la loi montagne.

L'AGE DE LA POPULATION

Année de recensement	1990	1999
0 - 19 ans	24,1 %	21,2%
20 - 39 ans	26,9 %	17,8 %
40 - 59 ans	20,8 %	27,4 %
60 - 74 ans	19,9 %	23,4 %
75 ans ou +	8,3 %	10,3 %

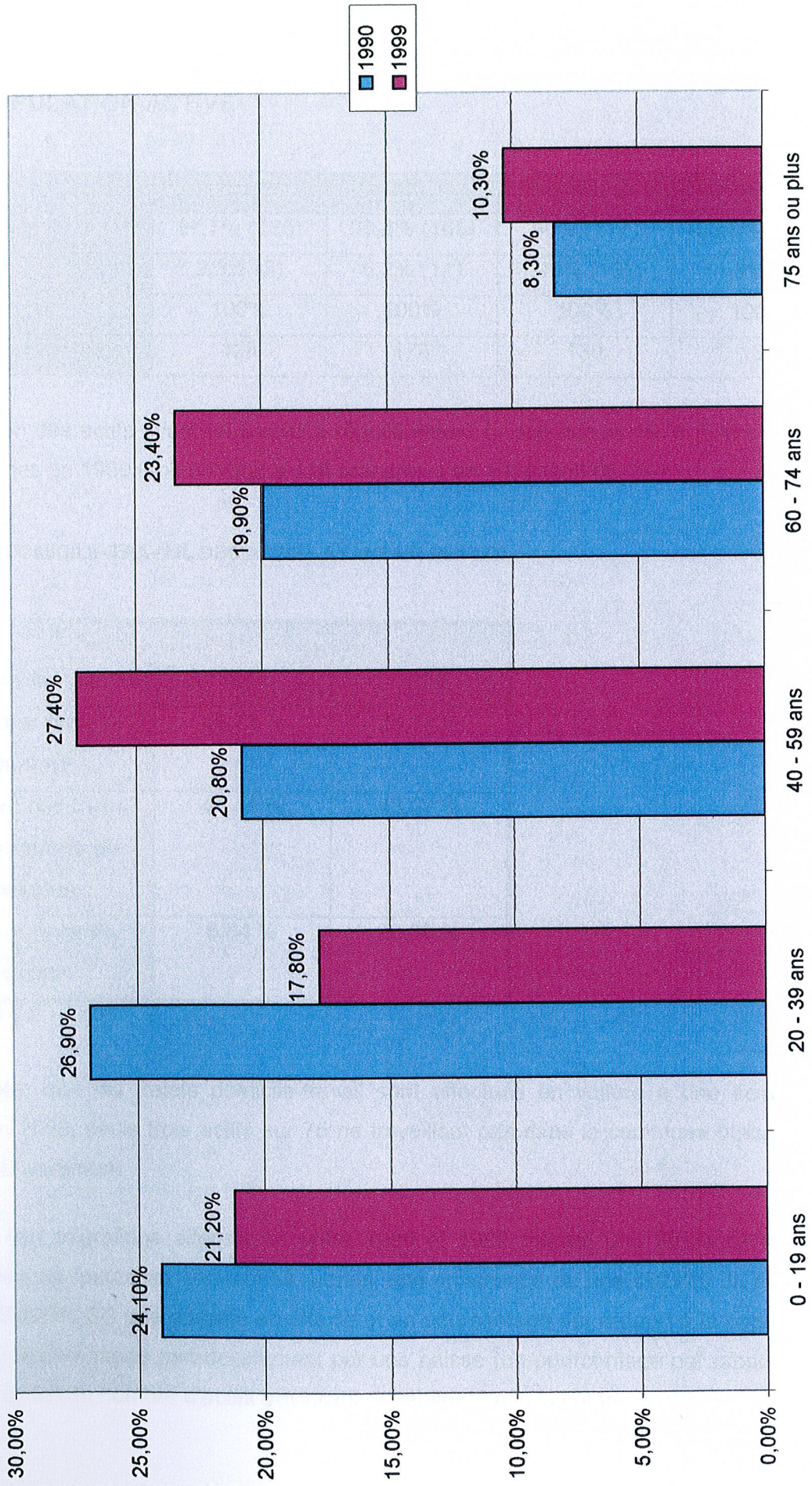
Source : I.N.S.E.E. - R.G.P.

Ce tableau montre qu'entre 1990 et 1999, la tendance générale dans la commune est au vieillissement de la population. Cette évolution est cohérente avec les chiffres négatifs des soldes migratoires et naturels : entre 1990 et 1999, la population de la commune n'a pas connu d'apport migratoire et a enregistré peu de naissances. Elle a donc vieilli ; les « 0-39 ans » ne représentent en 1999 plus que 39 % de la population totale (51 % en 1990).

Ces chiffres mettent en évidence la nécessité de mettre en œuvre à court terme des moyens pour favoriser l'arrivée de jeunes ménages dans la commune.

Voir graphique ci-après : Evolution de l'âge de la population entre 1990 et 1999

EVOLUTION DE L'AGE DE LA POPULATION ENTRE 1990 ET 1999



1.3. POPULATION ACTIVE

		1975	1982	1990	1999
Actifs occupés		97,7% (125)	93,8% (165)	90% (117)	88,5% (116)
Chômeurs		2,3% (3)	6,2% (11)	10% (13)	11,5% (15)
Total	%	100%	100%	100%	100%
	Nombre	128	176	130	131

La proportion des actifs ayant un emploi a régulièrement baissé depuis 1975. Elle s'élève à 117 personnes en 1990 (soit 90%) et à 116 personnes en 1999 (soit 88,5%).

NAVETTES DOMICILE-TRAVAIL DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI

Année de recensement	1990	1999
Travaillant dans la commune	48,72 %	35,34 %
Travaillant dans une autre commune de l'Ardèche	44,44 %	43,97 %
travaillant hors de l'Ardèche	6,84 %	20,69 %

Source : I.N.S.E.E. - R.G.P.

On doit noter que les trajets domicile-travail sont effectués en voiture à une écrasante majorité. En 1999, seuls trois actifs sur 75 ne travaillant pas dans la commune utilisent les transports en commun.

L'évolution des migrations alternantes entre 1990 et 1999 montre une tendance lourde, propre à presque toutes les communes rurales, une croissance ou une stabilité du nombre d'actifs (à ARLEBOSC une stabilité en effectif et en pourcentage par rapport à la population totale), qui s'accompagne paradoxalement par une baisse (en pourcentage par rapport à la population totale) du nombre d'actifs travaillant et habitant dans la commune.

Toutefois, globalement, la part de population active ayant un emploi et habitant dans la commune représente environ 35% des actifs. Cette part, malgré la tendance à la baisse entre 1990 et 1999 est encore importante au regard de celle mesurée (20 % environ), dans beaucoup de communes rurales du département, plus directement sous l'influence (par leur proximité géographique) des pôles urbains du département. Ceci montre encore une fois qu'ARLEBOSC n'est pas une commune à large dominante résidentielle. Elle reste liée assez fortement à un développement économique endogène (agriculture et tourisme en particulier). ARLEBOSC n'est pas une « commune dortoir », en contre-partie, elle n'a pas connu l'essor démographique lié à ce type de fonction.

2. L'EVOLUTION DE L'URBANISATION ET DU RYTHME DE LA CONSTRUCTION

Répartition de la construction

Année de recensement	1975	1982	1990	1999
Résidences principales	140	130	135 58 %	145 58 %
Résidences secondaires	52	75	92 40 %	97 39 %
Logements vacants	43	41	5 2 %	8 3 %
Total	235	246	232	250

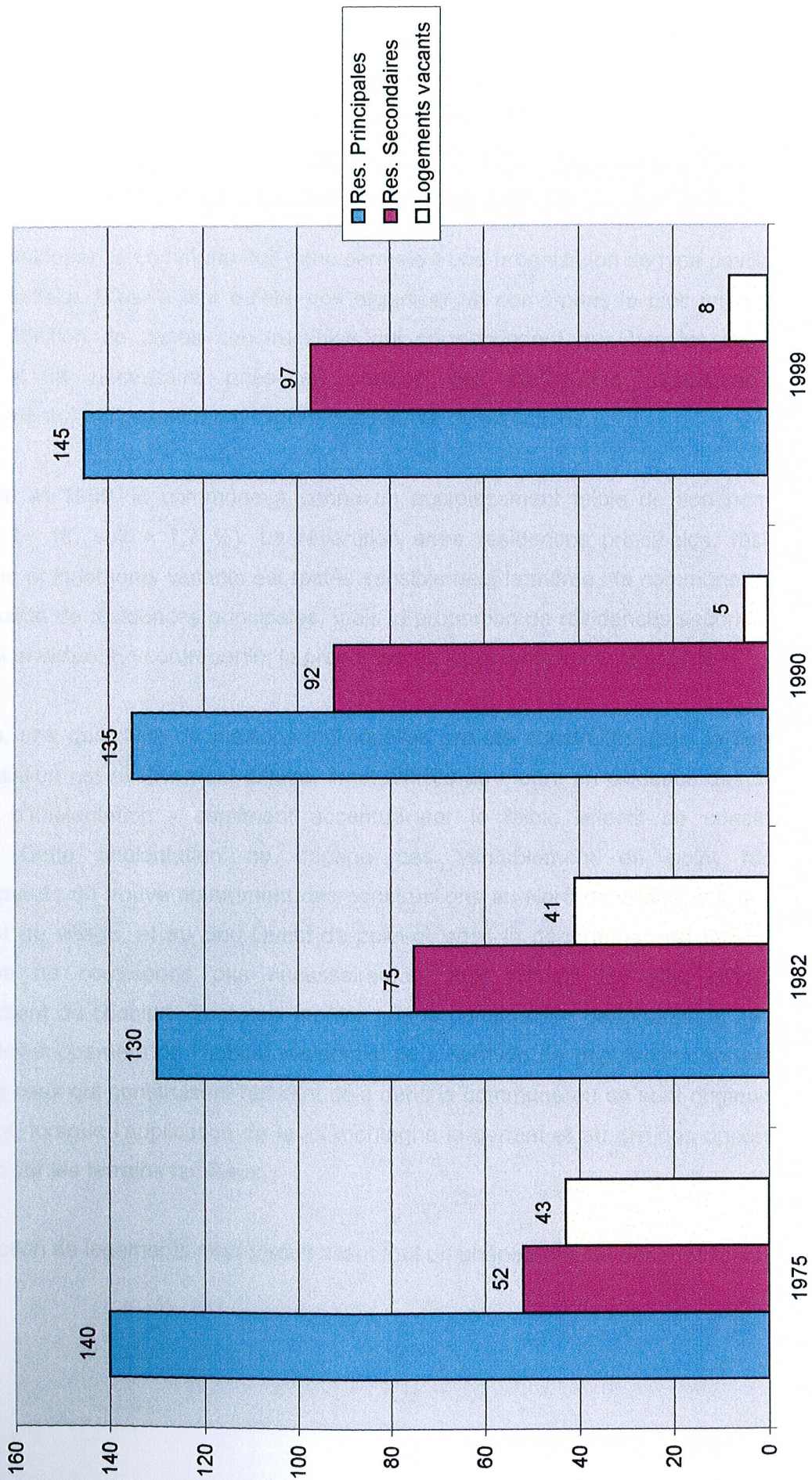
Source : I.N.S.E.E. - R.G.P.

Voir graphique ci-après : Evolution du cadre bâti de 1975 à 1999

L'évolution la plus flagrante entre 1975 et 1999 est la chute spectaculaire des logements vacants : de 41 en 1982, on n'en recense que 8 en 1999 (avec un minimum de 5 en 1990). Paradoxalement, la baisse brutale de ce chiffre ne s'est pas pleinement traduite par une hausse équivalente du nombre de résidences principales et secondaires (- 36 logements vacants, mais seulement + 5 résidences principales et + 17 résidences secondaires). Néanmoins, ces chiffres montrent qu'à partir de 1990, la commune s'est ouverte vers le tourisme rural, qui a permis de diversifier une activité économique basée quasi-exclusivement sur l'agriculture. L'effet positif le plus visible en terme de bâti a été la reconquête des bâtiments anciens à l'abandon.

Le type d'habitat produit dans la commune depuis 1975 montre que le logement individuel de type « petite villa » est très largement dominant : il représente 230 logements sur 250 et il n'existe pas d'immeubles de plus de 10 logements dans la commune.

EVOLUTION DU CADRE BATI DE 1975 A 1999



Même si sur un plan strictement urbanistique, l'habitat individuel génère une utilisation de l'espace pas toujours optimale, sa position dominante sur le marché de l'habitat, en particulier pour les résidences secondaires ne peut s'occulter.

Pour se développer, la commune doit donc permettre une urbanisation de type pavillonnaire, voire résidentielle. C'est à dire qu'elle doit organiser un compromis le plus juste possible entre la définition de zones constructibles qui correspondent aux besoins de ce type d'habitat et la nécessaire prise en compte des contraintes techniques (VRD, Assainissement..) et l'insertion paysagère des futures constructions.

Entre 1990 et 1999, la commune a connu un accroissement faible de son nombre de logements (+ 18, soit + 7,7 %). La répartition entre résidences principales, résidences secondaires et logements vacants est restée sensiblement la même : la commune conserve une dominante de résidences principales, mais la proportion de résidences secondaires est forte (40 % environ). En contrepartie, la proportion de logements vacants est faible.

En 10 ans, une quinzaine de maisons individuelles ont été construites dans la commune. Leur localisation est relativement diffuse, il est difficile de mettre en évidence des secteurs privilégiés d'implantation - sentiment accentué par le faible effectif de constructions nouvelles. Cette implantation ne dégage pas véritablement de point focal de développement ; on trouve notamment des constructions au Nord du village, sur le coteau, au Sud-Est du village, et au Sud-Ouest de celui-ci, sous la départementale D 578. Cette implantation ne correspond pas nécessairement aux terrains les plus propices au développement de l'habitat. Tout ceci montre que la construction de logements ne résulte pas d'un développement de l'habitat résidentiel lié à l'arrivée de populations nouvelles : la majorité de ceux qui construisent habitent déjà dans la commune ou en sont originaires : ils construisent, lorsque l'application de la loi montagne le permet et au gré des opportunités, notamment sur les terrains familiaux.

La construction de logements neuf traduit avant tout un phénomène de décohabitation.

3. LES ACTIVITES ECONOMIQUES

3.1. LES COMMERCES

La commune abrite une épicerie-boulangerie, qui constitue le seul commerce alimentaire présent à ARLEBOSC. La proximité de Lamastre, qui dispose d'un éventail assez élargi de commerces de base, offre cependant aux habitants d'ARLEBOSC une alternative au recours systématique aux supermarchés de Tournon, par exemple.

3.2. L'ARTISANAT

La commune dispose d'une structure artisanale assez étoffée au regard du nombre d'habitants. On dénombre :

- une entreprise de maçonnerie,
- une entreprise de travaux publics,
- deux entreprises de plomberie,
- un transporteur,
- une entreprise de travaux agricoles.

Globalement, malgré un maintien notable de plusieurs fonctions de service et de certaines activités, la commune reste donc dépendante de Lamastre à environ 10 Km au Sud-Ouest, et de Tournon ou Valence, dans la vallée du Rhône.

3.3. L'AGRICULTURE

LES PRODUCTIONS AGRICOLES (EN HECTARES)

Année de recensement	1979	1988	2000
S.A.U. (en ha)	462	420	435
Terres labourables	59	62	82
Superficie toujours en herbe (en ha)	303	278	205
Vignes	49	27	15
Vergers 6 espèces	48	51	130

Source : I.N.S.E.E. - R.G.A.

CHEPTEL (EN EFFECTIFS)

	1979	1988	2000
Nombre de bovins	178	146	109
Nombre de volailles	1 046	28 768	62 164
Nombre de chèvres	406	412	533
Nombre de brebis	785	280	386
Nombre de lapines mères	394	94	11
Nombre d'équidés	11	8	10

Source : I.N.S.E.E. - R.G.A.

NOMBRE ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

Année de recensement	Exploitations			S.A.U. moyenne		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles	20	18	17	14	16	23
Autres exploitations	40	31	17	4	4	3
Toutes exploitations	60	49	34	8	9	13

Sources : I.N.S.E.E. - R.G.A

Les éléments du R.G.A. 2000, récemment disponibles, montrent assez clairement l'évolution de l'agriculture dans la commune depuis une vingtaine d'années.

On peut noter une baisse importante du nombre total d'exploitation agricoles : on passe de 60 en 1979 à 34 en 2000 (soit un chiffre presque divisé par 2). Toutefois, au-delà de ce chiffre brut, on peut également constater que les exploitations professionnelles (c'est à dire les exploitations qui emploient au moins 4 personnes à temps complet et dont la marge brute standard est supérieure à 12 ha équivalent blé) se sont maintenues : elles étaient encore 17 en 2000 (pour 20 en 1979), avec une S.A.U. moyenne par exploitation qui est passée de 14 ha en 1979 à 23 ha en 2000.

Par ailleurs, l'évolution des productions montre une nette tendance à la réduction de leur diversité : on s'est logiquement orienté à ARLEBOSC vers les formes les plus rentables (élevage de volailles, vergers) et parallèlement, on s'est désintéressé progressivement des productions « annexes », comme la vigne et l'élevage bovin.

En fait de déclin de l'agriculture, on doit plutôt parler à ARLEBOSC de restructuration et de concentration. L'agriculture est encore le moteur économique de la commune.

AGE DES CHEFS D'EXPLOITATION

	Effectif		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	8 (13,3%)	16 (32,7%)	13 (32,5%)
De 40 à 54 ans	27 (45,0%)	6 (12,2%)	17 (42,5%)
55 ans et plus	25 (41,7%)	27 (55,1%)	10 (25,0%)
Total	60	49	40

CHEFS D'EXPLOITATION A TEMPS COMPLET

1979	1988	2000
35 (58,3%)	24 (49,0%)	23 (57,5%)

L'âge des chefs d'exploitation et leur situation (temps complet ou double actif), montre aussi la restructuration agricole vers la rationalisation des productions et la concentration : les exploitations ont à leur tête des agriculteurs bien plus jeunes qu'il y a dix ou vingt ans et parallèlement, la proportion de chefs d'exploitation à temps complet a quasiment rejoint celle de 1979. Cette évolution socio-économique se corrèle avec le virage effectué au niveau des productions, avec l'avènement de l'élevage de volailles (production multipliée par 60 en 20 ans) et de manière moins spectaculaire, le développement de la culture fruitière.

En synthèse :

Si l'activité agricole, en terme de nombre d'exploitations a indéniablement reculé depuis une vingtaine d'années, elle s'est aussi restructurée pour aujourd'hui être à même de se maintenir à moyen terme. Ce maintien est un élément essentiel du développement d'ARLEBOSC :

- sur un plan économique, en assurant la présence d'une activité dans la commune,
- sur un plan identitaire et paysager, en garantissant notamment la préservation d'un paysage rural, ouvert et lisible, qui caractérise la commune et constitue un de ses principaux atouts de développement, par l'attrait qu'il génère pour l'habitat et le tourisme.

- le seul bémol se situe au niveau de l'impact paysager des bâtiments d'élevage, qui tranche notablement avec l'architecture locale et déprécie (de manière ponctuelle toutefois) le paysage agricole ouvert.

3.4. LE TOURISME

L'activité touristique prend une part croissante dans l'économie locale. Elle génère des retombées importantes qui viennent en complément de l'activité agricole.

L'activité se développe pendant la période estivale, avec une fréquentation maximale au mois d'août. La qualité des paysages contrastés, la forêt et la campagne, Le Doux, son vallon et ses gorges, le train à vapeur qui longe les gorges sont autant d'éléments valorisants. La commune, forte de ces atouts, invite au tourisme, qu'il soit de passage ou de séjour.

La capacité d'accueil touristique de la commune est importante au regard du nombre de résidents à l'année dans la commune (321 habitants en 1999).

- on dénombre 2 restaurants, des chambres d'hôtes, des gîtes ruraux et surtout, au bord du Doux, un camping d'une capacité de 45 emplacements.
- par ailleurs, l'évolution du cadre bâti a vu la croissance de la part de résidences secondaires (près de 40 % du parc de logements en 1999).

On évalue aujourd'hui la capacité d'accueil touristique (tout mode d'hébergement confondus) à environ deux fois la population permanente de la commune.

Le dynamisme du tourisme local est une donnée importante, la carte communale devra donner à cette activité les moyens de se développer, notamment en débloquant des opportunités foncières pour la construction d'infrastructures touristiques ou de résidences secondaires.

Voir photos ci-après : Le tourisme à Arlebosc

4. LES EQUIPEMENTS ET SERVICES PUBLICS

4.1. LES VOIRIES

La commune est traversée dans sa moitié Sud par la route départementale n°578 qui dessert notamment le Chef-lieu et qui permet de rallier Lamastre au Sud Ouest et Tournon au Nord Est. Cette route est un lien vital pour la commune. La RD n°578 se connecte notamment sur la RD 533, qui est un axe important du département (axe Valence - Le Puy).

La commune dispose également d'un maillage secondaire important composé de chemins communaux, de pistes forestières et de chemins d'exploitation, suffisamment étoffé pour desservir l'ensemble des hameaux qui émaillent les étendues agricoles et naturelles de la commune. Le chemin communal n°5 est un élément important de ce maillage car il est l'axe secondaire principal de desserte des différents hameaux de la moitié Nord de la commune.

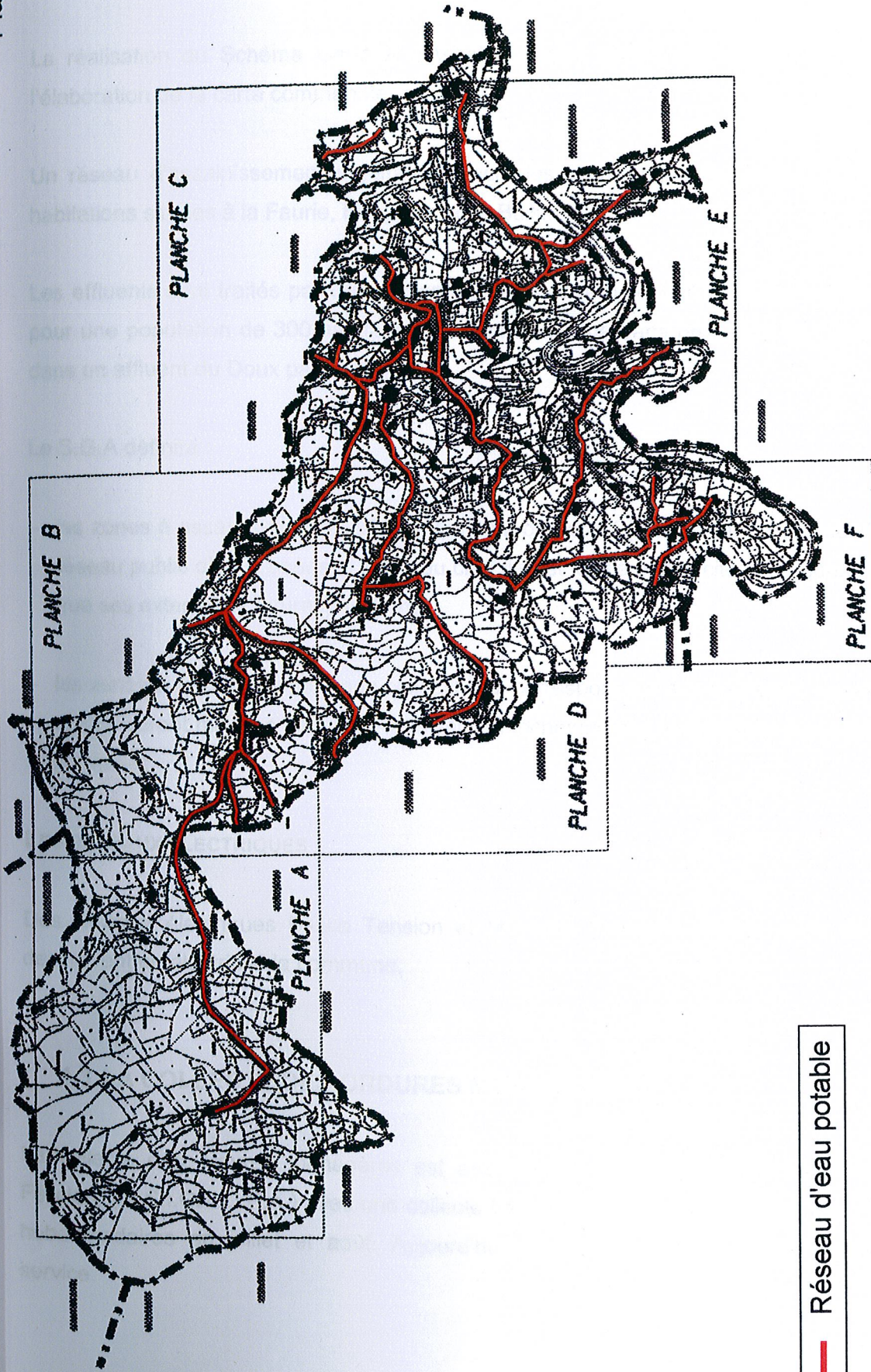
4.2. LES RESEAUX PUBLICS

EAU POTABLE

La commune d'Arlebosc ne possède pas de captage d'eau potable sur son territoire communal. Elle est entièrement alimentée en eau potable par le Syndicat Intercommunal des Eaux Cance Doux, dont l'approvisionnement en eau s'effectue dans la nappe d'accompagnement du Rhône.

Ainsi, la commune ne possédant pas de captage sur son territoire communal mais uniquement des réservoirs, il n'existe pas de contraintes particulières liées à d'éventuels périmètres de protection de captage. Les seules contraintes concernent les sources particulières, notamment dans les zones d'assainissement non collectif, où des distances minimales doivent être respectées entre la source ou forage et les ouvrages d'assainissement.

Voir carte ci-après : réseau d'eau potable



— Réseau d'eau potable

Réseau d'eau potable

Commune d'ARLEBOSC

Édition du 07 novembre 2002



EURYECE
 Bureau d'Études Environnement - Urbanisme
 Z.I. des Bois des Lôts, 26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
 TEL : 04.75.04.78.24 - FAX : 04.75.04.78.29
 S.A.R.L. au capital de 15 000 euros

LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

La réalisation du Schéma Général d'Assainissement (SGA) est menée conjointement à l'élaboration de la carte communale.

Un réseau d'assainissement séparatif collecte les eaux usées du village, y compris les habitations situées à la Faurie, Margilhac et le Buis.

Les effluents sont traités par une station d'épuration de type « lit bactérien » dimensionnée pour une population de 300 habitants. Le rejet s'effectue dans un bassin de rétention, puis dans un affluent du Doux par surverse.

Le S.G.A définira :

- les zones à assainissement collectif, qui sont ou seront (à court terme) desservies par le réseau public d'eaux usées. Il s'agit du chef lieu et les lieux-dits cités précédemment ainsi que ses extensions futures, au Nord.
- les zones à assainissement non collectif, qui correspondent aux hameaux. Les études de sol qui seront menées définiront la faisabilité technique des installations d'assainissement individuel.

LES RESEAUX ELECTRIQUES

Des réseaux électriques Basse Tension et Moyenne Tension, aériens et/ou souterrains, desservent en électricité la commune.

4.3. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères est assurée par le S.I.V.O.M. du canton de Saint Félicien, (le S.I.C.T.O.P.A.) avec une collecte hebdomadaire toute l'année et deux collectes hebdomadaires en juillet et août. Aujourd'hui, toutes les habitations bénéficient de ce service.

La collecte des objets encombrants est assurée par la commune avec la mise à disposition d'une benne pendant une semaine chaque année.

4.4. LES EQUIPEMENTS COLLECTIFS ET LES SERVICES PUBLICS

LES ECOLES PUBLIQUES

ARLEBOSC compte une école maternelle et une école primaire.

LES SERVICES PUBLICS

Le faible poids démographique de la commune n'a logiquement pas permis de développer un niveau d'équipement important. Toutefois, certains services publics essentiels demeurent : on trouve un bureau de poste, un Centre Communal d'Action Sociale, un office du culte et une aide ménagère à domicile.

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS

La commune dispose d'un terrain de tennis en plein air, d'un terrain de football et d'un terrain de jeux pour les enfants.

LA VIE LOCALE

La commune compte :

- une association de secouristes,
- un club du troisième âge, « la belle époque »,
- une association « d'éducation populaire »
- l'association « Route de la Châtaigne »
- une association culturelle et sportive.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. INTRODUCTION

ARLEBOSC est une commune de moyenne montagne. Son territoire est partagé entre un espace agricole ouvert dominé par les prairies de fauche et les vergers, les parcelles de céréales et les étendues de forêt qui occupent les parties sommitales et pentues. La limite Sud de la commune est formée par le Doux, qui a formé alternativement des parois rocheuses abruptes et des espaces plus ouverts, « morceaux » de plaine alluviale.

Visuellement, la partie principale du territoire communal, celle sur laquelle s'est développé le Chef-Lieu est orientée au Sud, de telle sorte que depuis le sommet du rocher du Serméat, au sein d'un méandre du Doux, un large pan de l'espace communal s'offre au regard et permet de saisir en un seul panorama l'essentiel de l'expression du paysage « vécu » d'ARLEBOSC.

L'étude s'est attachée à décrire le paysage actuel et à évaluer les conséquences directes du développement de l'urbanisation tel qu'il a été envisagé dans la carte communale.

Voir photos ci-après : le paysage d'ensemble

2. LES ELEMENTS STRUCTURANTS MAJEURS

2.1. LE RELIEF

Les altitudes varient entre 280 m (au niveau du Doux) et 1 026 m, à la Serre de la Croix d'Argent (à l'Ouest de la commune).

Le village est implanté sur un replat de la vallée du Doux (versant exposé au Sud), à une altitude de 473 m.

Le paysage de montagne : un paysage de coteau



Ce panorama montre une vision globale du paysage communal, où s'alternent les espaces naturels et agricoles, ponctués par des groupes de constructions, et notamment le village (en haut à droite sur la photo) dont la perception est préservée par la présence d'un parvis naturel à protéger impérativement de toute urbanisation.

Au dessus du coteau, les sommets des collines, enveloppés par la forêt, forment un écrin.

On distingue par ailleurs au premier plan, un élément dévalorisant du paysage : un bâtiment en tôles blanc, perché sur un promontoire, qui s'offre à la vue en de nombreux points du territoire.

D'un point de vue topographique, le territoire communal se scinde en deux parties distinctes :

- le vallon du Doux, qui forme une entaille en limite Sud de la commune et à partir de laquelle, au Nord s'étage un coteau aux pentes variées. Ce coteau regroupe l'essentiel de l'habitat et une grande partie de l'activité humaine,
- une partie plus haute, qui comprend le reste du territoire et qui se compose de vallons étroits qui serpentent entre les parties sommitales.

Le rocher du Serméat, situé au Sud de la commune, dans un méandre du Doux, constitue un élément spécifique du relief.

Voir photos ci-après : Le relief

2.2. CLIMATOLOGIE

Le climat d'Arlébosc est de type continental dû à l'effet d'abri du Massif Central, avec une influence méditerranéenne. Mais le massif présente une multitude de microclimats suivant les variations locales du milieu (altitude, pente, exposition...).

Les étés sont secs et chauds, avec des températures de l'ordre de 20-22°C. En automne, des orages violents peuvent entraîner des crues rapides et fortes des cours d'eaux.

Les hivers sont doux, avec des températures de janvier de l'ordre de 2-4°C, et moins de 40 jours de gelée par an.

L'ensoleillement est de 2 000 h par an.

Les précipitations annuelles moyennes sont de 800 mm par an. La pluviométrie présente de l'importance dans l'étude du fonctionnement des réseaux d'assainissement. En effet, les eaux de pluie sont collectées dans les réseaux unitaires ou les réseaux séparatifs présentant des anomalies de branchement (rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées). Elles peuvent être la cause de mise en charge des réseaux, de rejets directs dans le milieu récepteur au niveau des déversoirs d'orage, de surconsommation électrique à la station de traitement...

Le relief



Le Rocher du Serméat, orienté de façon perpendiculaire par rapport aux collines environnantes, s'élève au pied du Doux.

Au dessus de la ligne de crête du coteau et dans toute la partie Nord de la commune s'est maintenue une forêt de conifères qui constitue le "décor de fond" du paysage agricole.



2.3. GEOLOGIE²

Les formations géologiques locales sont constituées d'anatexites et granites. Elles sont recouvertes dans la vallée du Doux par des alluvions, constituées de blocs, galets, graviers et sables.

2.4. HYDROGEOLOGIE

Dans la région d'Arlebosc, les ressources en eau souterraines sont réparties entre les formations granitiques et métamorphiques et les formations sédimentaires.

Il existe très peu de sources sur le territoire communal. C'est pour cette raison qu'Arlebosc a été une des premières communes à adhérer au syndicat de distribution d'eau Cance Doux.

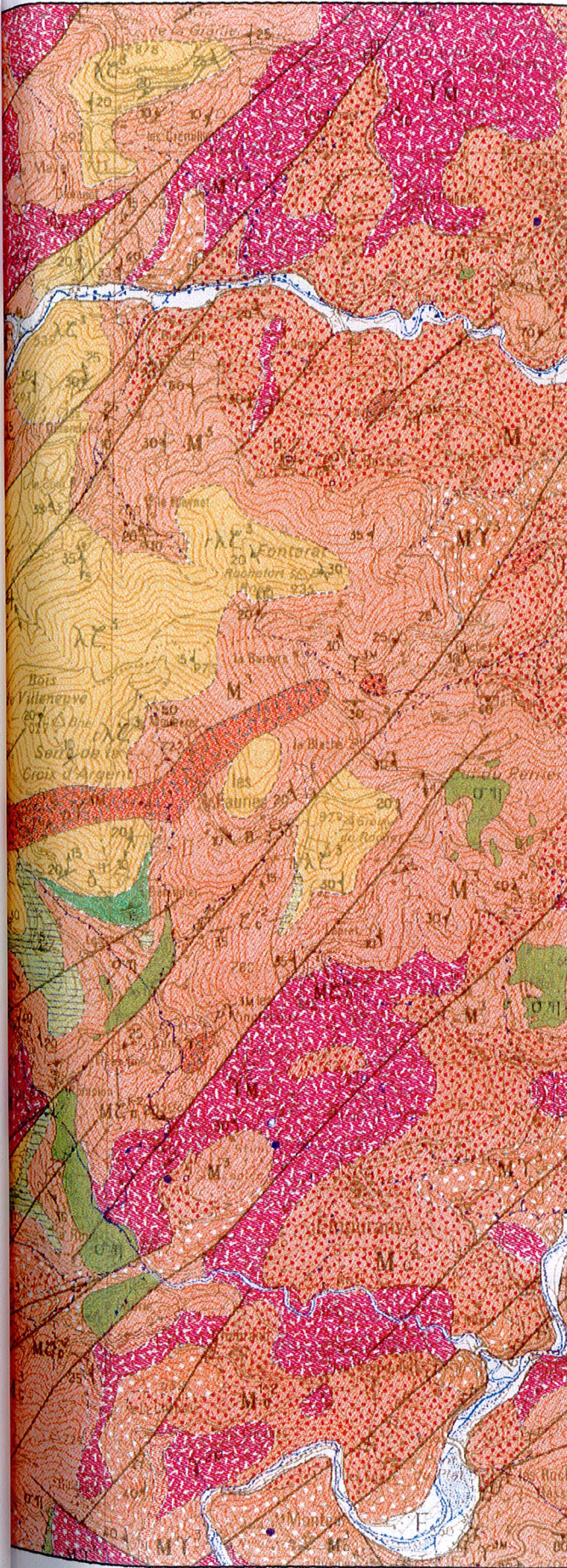
2.5. RESEAU HYDROGRAPHIQUE

La commune d'Arlebosc s'inscrit dans le bassin versant du Doux, lui-même affluent du Rhône. Le Doux fait l'objet d'un contrat de milieu Doux 1997-2000, qui a pris la suite du contrat de rivière Doux clair 1993-1996. Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Doux Clair a en charge la réalisation de ce contrat de milieu Doux Clair.

Les objectifs en sont :

- L'amélioration de la qualité des eaux du Doux par l'amélioration du réseau d'assainissement et la construction de station d'épuration pour les communes rejetant dans le Doux.
- L'amélioration du débit d'étiage avec la création d'une retenue collinaire, un projet de barrage de soutien d'étiage, une étude pour l'utilisation de la nappe d'eau du Rhône pour éliminer les 35 pompages dans le Doux ou le Duzon.
- La remise en état de la végétation du lit et des berges pour éviter les embâcles naturels.
- La réalisation d'aménagements touristiques et de loisirs avec des zones de baignades, des sentiers de randonnées, du canoë-kayak.

² Cartes géologiques de la France au 1 / 50 000 : St Agrève (n°702)

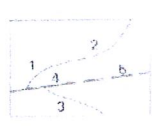


de

ÉLÉMENTS STRUCTURAUX

(valeur des pendages et plongements exprimés en degrés)

- Foliation métamorphique (et stratification conformes du magmatisme)
- sub-horizontale (< 5°)
- sub-verticale (> 85°)
- effet de différenciation (d'incision ou d'érosion ou minérale)
- horizontale
- Foliation et linéation associée



- 1 - Contour géographique net, sans récurrence de faciès de part et d'autre
- 2 - Contour géographique net, avec possible récurrence de faciès de part et d'autre
- 3 - Passage progressif
- 4 - Faille ou contact anormal
- 5 - Faille ou contact anormal marqué ou supprimé



Karst

- Source
- Source captée
- Forage de recherche d'eau (FM = thiermer minéral)
- Sondage de reconnaissance
- Carrière à ciel ouvert en activité
- Numéro d'archivage au Service géologique national
- Mince ou gîte minéralisé
- Numéro d'archivage des gîtes minéraux au Service géologique national

Extrait carte géologique n°793 (St-Agrève)

1 / 45 000

Édition du 27 novembre 2002

EURYCE

Drôme

Bureau d'études
Environnement
Urbanisme

Z.I. des Bois des Lats
26 130 Saint Paul Trois Châteaux
tel : 04.75.04.78.24 - fax : 04.75.04.78.88

LE DOUX

Les données présentées par la suite sont tirées des documents suivants :

- Bilan de qualité des eaux – Bassin du Doux – Programme 1997 – Conseil Général de l'Ardèche
- Données hydrographiques DIREN.

La rivière du Doux se situe dans le Nord du département de l'Ardèche. Il prend sa source sur la commune de Saint Pierre sur Doux avant de se jeter dans le Rhône au niveau de Tournon. Ses deux principaux affluents sont la Daronne et le Duzon. Son bassin versant est essentiellement formé de granite, roche permettant très peu de rétention d'eau. Le ruissellement y est très important à chaque averse, ce qui favorise les crues. Les vallées sont fortement encaissées (de plusieurs centaines de mètres de profondeur) et homogènes.

Le bassin versant est divisé en trois zones :

- en amont, les montagnes et les sources : c'est une zone très humide où la rétention d'eau et la restitution sont très actives. Une forêt de résineux borde le lit du Doux ce qui accroît le risque d'embâcle et l'acidité de l'eau, augmentée aussi par la modification des pratiques agricoles.
- en zone intermédiaire, de Desaignes à Boucieu-le-Roi, se trouve la zone la plus aménagée qui abrite le Mastrou (train à vapeur allant de Lamastre à Tournon). La pression humaine y est plus forte.
- en aval : les gorges du Doux, une zone plus sauvage où se mélangent végétation méditerranéenne et montagnarde ce qui favorise une faune diversifiée.

Le bassin versant topographique du Doux couvre une superficie de 620 km². Le régime hydraulique est de type pluvial, c'est-à-dire qu'il est commandé uniquement par les pluies (fort débit quand il pleut, pouvant aller jusqu'à de fortes crues et étiage où arrêt de l'écoulement après une période sans pluie).

Débits du Doux mesurés à Colombier le Vieux (bassin versant : 378 km²) :

- Débit moyen annuel : 5 m³/s
- Hautes eaux (crue, retour de 10 ans) : 200 m³/s
- Basses eaux (étiage sévère) : 5 l/s
- QMNA5³ : 63 l/s

Estimation de la qualité des eaux :

Les analyses ont montré que le Doux avait les eaux d'excellente qualité, de classe 1A.

La situation est normale pour la pollution azotée (classe N0).

Pour la pollution phosphatée, on distingue plusieurs secteurs le long du Doux :

- En amont de Lamastre, la situation est normale (P0).
- En aval de Lamastre, la pollution phosphatée est nette (classe P2), avec des concentrations en PO₄ de 0,54 mg/l en juillet et 0,71 mg/l en août.
- En aval de Boucieu le Roi, la pollution est modérée (classe P1) : 0,21 mg/l et 0,24 mg/l en juillet et en août (il est probable que différents rejets entretiennent la charge en PO₄ et compensent partiellement la consommation par les algues - Crestet, Empurany, Arlebosc).
- Puis diminution de la concentration en PO₄, ce qui fait que la situation est normale au niveau de Douce Plage (classe P0).

Le Doux est sensible au phénomène d'eutrophisation au niveau de Boucieu le Roi : 107% de sursaturation en juillet. La qualité se dégrade nettement en septembre après une période de pluie, ce qui peut souligner une forte sensibilité aux lessivages des réseaux d'assainissement qui génèrent une pollution modérée en aval de Desaignes.

³ Débit moyen mensuel sec de récurrence 5 ans

Les paramètres déclassant la qualité générale sont l'azote ammoniacal (NH₄ : 0,14 mg/l en amont de la station d'épuration en juin) et une désoxygénation des deux stations (stations d'épurations de Boffres et d'Alboussière sur le Duzon et de Boucieu le Roi sur le Doux) en août (O₂ : 82 et 86% de saturation).

Hormis l'azote ammoniacal, on observe une pollution azotée sous forme d'azote organique (azote Kjeldahl de 1,2 à 1,8 mg/l), cette pollution est sensible sur les deux stations au cours des observations de juin et août 1995. Ce paramètre n'a pas été recherché lors des deux bilans de qualité.

Le niveau de contamination bactériologique est faible en juin et modéré en août (classe B0 et B1).

La qualité biologique du Doux est excellente à bonne, (classes de qualité 1A et 1B) ;

Objectif de qualité

L'objectif de qualité pour le Doux amont est fixé à 1A, puis il est de 1B en aval de Lamastre.

LE RESEAU SECONDAIRE

Le territoire de la commune d'Arlebosc comprend de nombreux écoulements intermittents :

- Ruisseau de Flachère
 - Ruisseau de Morlenche
 - Ruisseau de la Chaux
 - Ruisseau de Presle
 - Ruisseau des Morfins
 - Ruisseau Rossignol
-
- Au Nord Est de la commune :
 - Ruisseau de la Grande Bareyre
 - Ruisseau du Merdenc
 - Ruisseau du Faux

- Ruisseau du Peigne
 - Ruisseau de Tasson
 - Ruisseau de Baubrette
-
- A l'Est de la commune :
 - Ruisseau de Marsson
 - Ruisseau de Balaye.

Ces cours d'eau présentent des débits pour la plupart intermittents. Suivant leur situation par rapport aux hameaux, ils sont plus ou moins sensibles aux rejets d'eaux usées domestiques.

Voir carte ci-après : **Réseau hydrographique**

3. DEFINITION DES ENTITES PAYSAGERES

En grande partie lié au relief, le paysage d'ARLEBOSC présente de forts contrastes entre espaces agricoles et espaces naturels. Des entités paysagères peuvent se distinguer sur le territoire communal. C'est leur juxtaposition sans entremêlement qui produit des contrastes et participe grandement à la lisibilité du paysage d'ensemble.

Le vallon du Doux, en limite Sud de la commune. Majestueux, il fait intrinsèquement partie de l'identité paysagère de la commune, par l'évènement topographique remarquable qu'il forme et aussi grâce à la ripisylve qui l'accompagne.

L'espace de coteau, au sein duquel est implanté le village, exclusivement tourné vers l'agriculture. En terme de perception (et non d'emprise), il s'agit de l'entité paysagère dominante de la commune, notamment lorsqu'on chemine sur la RD 578, voie principale de la commune.

Les espaces boisés : ils se déclinent en plusieurs entités distinctes :

- les forêts de résineux, qui recouvrent les parties les plus hautes de la commune en entités compactes et homogènes,
- les bosquets et haies vives qui émaillent et rythment le paysage agricole.

Les espaces bâtis composés du village, de hameaux anciens et de zones d'habitat récent plus ou moins regroupées.

3.1. L'ADRET DU VALLON DU DOUX

Il concentre l'essentiel des enjeux paysagers pour la commune : il est à la fois un espace agricole important et le principal secteur de développement de la construction (habitat et activités). Cette double vocation nécessite une appréhension assez fine du paysage actuel, des éléments existants qui font sa qualité (ou qui le détériorent localement), pour en tirer une logique de définition des zones constructibles, compatible avec le respect de la structure paysagère du coteau et la nécessité d'évolution de ce paysage, liée au développement de la construction.

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU PAYSAGE ACTUEL

Les différents panoramas montrent un espace de coteau « composé », qui n'est pas formé par une seule entité homogène (on n'a pas, par exemple, de vastes étendues de prés ou de cultures isotropes au milieu duquel se serait développé un village), mais une succession de profils paysagers particuliers, qui s'étagent des rives du Doux à la ligne de crête du coteau.

Ces profils paysagers forment un ensemble remarquable, qui résulte d'une combinaison entre des espaces encore naturels et des espaces dominés par l'homme, ces derniers reflétant une utilisation agricole pragmatique des sols en adéquation avec leurs caractéristiques (exposition, topographie, nature...).

Au pied du vallon, proche du Doux, sur les terrains les moins pentus, se sont développées de grandes parcelles de céréales, dont les limites sont parfois soulignées de haies vives. Les parcelles s'étalent sur cette pente et viennent buter sur la ripisylve du Doux. L'ensemble dégage ainsi un fort contraste : d'un côté la rivière, encadrée par des bandes boisées denses et « naturelles » et de l'autre, sans transition, un espace agricole très ouvert et quadrillé.

Lorsqu'on remonte le coteau, quand la pente forcit, les parcelles deviennent moins vastes et le paysage se ferme un peu. Les céréales partagent un espace encore largement agricole avec des vignes et des vergers, encadrés par un maillage de haies vives bien plus marqué qu'en contre-bas, et qui souligne un étagement en terrasse des parcelles. Ces haies vives qui encadrent les parcelles agricoles rappellent le paysage de bocage, en formant, associé à la diversité des cultures, une mosaïque.

En milieu de coteau, sur un des rares replats orienté au Sud, est implanté le village ancien, dense, regroupé et dominé par son clocher. Il est le signe d'un développement soucieux de préserver les meilleures terres agricoles par une urbanisation qui s'étale le moins possible et s'élève en hauteur. Cette structure, qui répond principalement à une exigence de libération des sols cultivables, se traduit par un paysage de grande valeur, très lisible, qui correspond à l'archétype du village tel qu'il est véhiculé dans l'imaginaire collectif : un centre ancien et dense, construit en pierres, appuyé sur un coteau bien exposé, dans un écrin de prés de fauche, avec un clocher qui domine, formant une ligne de ciel en accent circonflexe.

Cet ensemble constitue l'image forte de la commune.

A une altitude sensiblement égale à celle du village, sur ce même replat et en allant vers l'Ouest, le long de la RD 578, s'égrainent des noyaux bâtis anciens, qui ont pour point de base des fermes (preuve d'un développement lié avant tout à l'agriculture). Ils ponctuent l'espace en s'y intégrant, car ils ont en grande partie conservé leurs caractéristiques architecturales anciennes.

De part et d'autre de la RD 578, des terres agricoles s'étagent au-dessus et en contre-bas de la route. Elles sont ponctuées par des arbres fruitiers isolés, implantés en limite de parcelle.

Au dessus du village et jusqu'à la première ligne de crête, les pentes se raidissent et le paysage devient moins lisible. Si à l'extrémité Est de la partie du coteau située au-dessus du village, on distingue une organisation agricole des parcelles en prés ou en vergers soulignés par des haies vives, lorsqu'on se déplace vers l'Ouest, cette structure s'étirole et fait progressivement place à un espace de friches.

Au dessus de cette première ligne de crête, un replat apparaît (invisible sur les photos). Ce replat abrite une exploitation agricole, autour de laquelle se développent des vergers (pêchers) et des prés.

Ensuite, lorsqu'on monte en altitude, la forêt reprend ses droits et occupe tout l'espace, jusqu'au sommet des collines. La couleur « vert foncé » de la forêt de résineux contraste avec le « vert tendre » et le « jaune » du coteau agricole, qui est mis en valeur par ce contraste.

LES ENJEUX PAYSAGERS

Il apparaît nécessaire et incontournable de respecter la composition du paysage telle qu'elle existe aujourd'hui, car elle est un point fort pour la commune : un espace bâti groupé, qui ponctue le paysage sans le miter, des séquences paysagères bien identifiées (la ripisylve du Doux, ses gorges, les grandes parcelles en céréales, les parcelles plus petites et plus diversifiées, le village...).

Cet impératif paysager passe par la création de surfaces urbanisables qui demeurent dans la continuité des constructions existantes et qui protègent de l'urbanisation les angles de perception importants pour le respect du paysage, notamment l'espace ouvert au pied du village.

Concernant plus précisément la partie haute du coteau, au-dessus du village, le principal site pressenti pour le développement de la construction, d'un point de vue agricole, compte tenu des pentes, cette partie est la plus difficile à exploiter. Il est assez probable qu'à terme, sans intervention, les parcelles encore agricoles risquent de disparaître pour se transformer en friche (c'est d'ailleurs déjà le cas en partie).

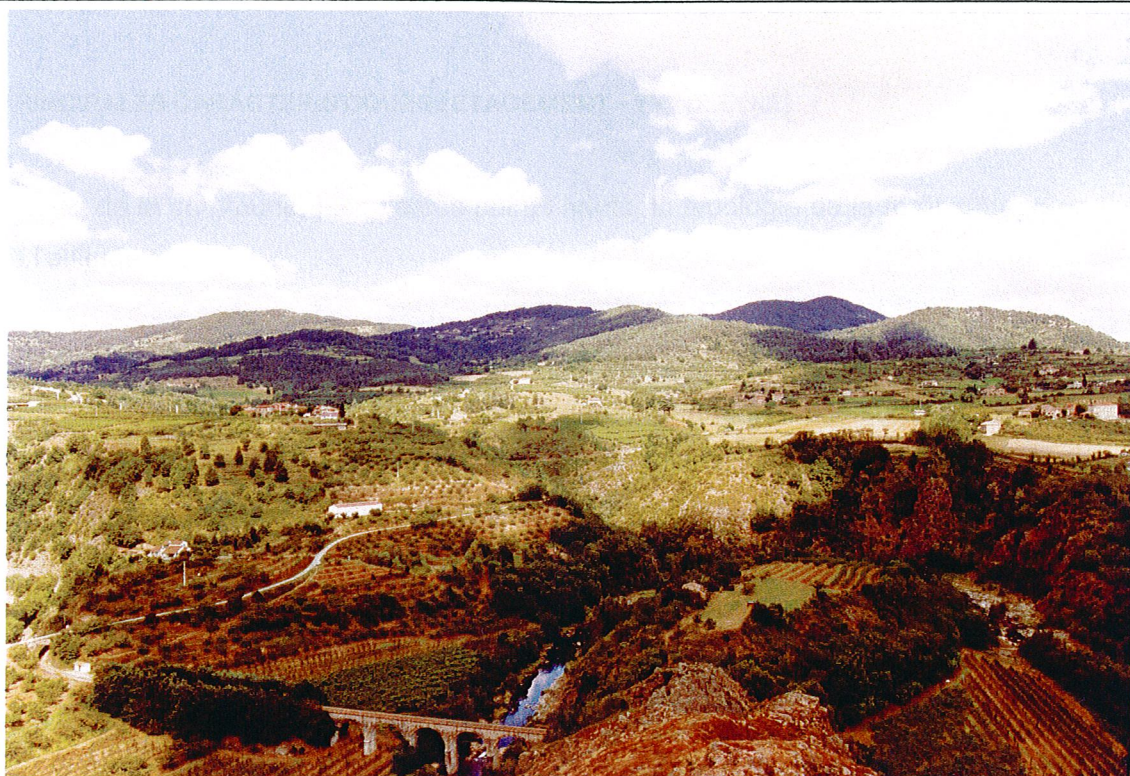
Autoriser l'urbanisation sur une partie de ces pentes (dans la continuité de l'existant toutefois), peut représenter une alternative plus intéressante que l'avancée pure et simple de la friche. Elle permettrait également de dégager des terrains constructibles sur des secteurs à faible valeur ajoutée pour l'agriculture et donc indirectement, de préserver les espaces dont la vocation est encore totalement agricole.

Cette possibilité se heurte cependant aux impératifs paysagers liés à la très grande visibilité de ce coteau depuis l'autre versant de la vallée. Il constitue l'écrin du village et ne doit donc pas devenir un espace mité par des constructions implantées selon les opportunités foncières qui se présentent (ceci altérerait la lisibilité du village).

Le panorama actuel met en valeur le village, notamment son église et laisse apparaître quelques groupes de maisons sur des terrains dégagés. Ce panorama doit être préservé, ce qui implique un développement de l'espace bâti progressif, qui s'intègre au mieux parmi les haies ou les vergers existants.

Voir photos ci-après : Le vallon du Doux

Le vallon du Doux



Le Doux et sa ripisylve, qui serpentent alternativement entre des gorges encaissées et des espaces de plaines agricoles sont des éléments majeurs de l'identité paysagère de la commune

3.2. LA FORET

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES (ETAGEMENT - TYPOLOGIE)

Du bas de la commune, jusqu'à ses points hauts, la typologie de la forêt s'étage en fonction de l'altitude :

- A partir de 500 mètres, au-dessus de la ligne de crête du coteau, et dans toute la partie Nord de la commune, les conifères prennent le pas sur les feuillus et finissent par occuper l'espace de manière hégémonique. Observée depuis l'intérieur, cette forêt constitue un espace fermé par excellence, dominé par la superposition de verticales (les troncs des arbres). Cette forêt, bien que représentant une partie importante de la totalité des espaces boisés en terme de surface, est éloignée des principales zones de vie. Elle ne fait pas partie du paysage quotidien pour la majorité des habitants. La forêt de résineux constitue en fait le « décor de fond » du paysage agricole.
- Du fond des gorges du Doux jusqu'à la ligne de crête du coteau (soit de 300 à 500 m d'altitude environ), les espaces boisés se présentent sous la forme d'une entité filiforme (la ripisylve du Doux), composée de feuillus familiers des milieux humides (fresnes, saules...), puis en montant jusqu'au village, les bois s'étiolent et ne sont plus représentés que par quelques bosquets épars au sein des parcelles agricoles ou accrochés aux falaises des gorges du Doux.

LES ENJEUX PAYSAGERS

Si l'urbanisation ne s'est pas développée dans les secteurs boisés, c'est avant tout parce qu'ils ne présentent pas d'intérêt pour l'agriculture ou l'habitat : une pente importante et un ensoleillement défavorable empêchent toute valorisation. Il est donc peu probable que ces espaces boisés soient menacés, même à moyen terme par l'activité humaine. Les enjeux paysagers, dans le cadre de la carte communale y sont donc minces. En tout état de cause, aucune zone constructible n'y sera créée.

3.3. CARACTERISTIQUES ARCHITECTURALES ET URBAINES DU BATI

Historiquement, l'espace bâti s'est établi sous différentes formes dans la commune :

- le village, qui constitue le site initial et principal de l'implantation humaine. Il concentre l'essentiel des constructions et les bâtiments publics (mairie et église notamment),
- les hameaux, qui se sont développés autour de quelques fermes.
- Les zones d'habitat récent plus ou moins groupées

LE BATI ANCIEN

Le bâti ancien (antérieur à l'après guerre), constitue le noyau du village et des hameaux. Il est un élément majeur du paysage, au même titre que le relief, les prairies ou les espaces boisés. Les constructions, regroupées ou parfois isolées - certains bâtiments agricoles par exemple - ponctuent naturellement les espaces agricoles dont elles sont des éléments indissociables. Elles participent fortement à l'identité de la commune.

Dans le village, les bâtisses sont disposées de manière organique sans véritable plan préétabli. La logique principale est celle d'une organisation de part et d'autre de la RD 578, mitoyenne de la place publique du village. Ailleurs, les espaces publics résultent des rares «vides» laissés entre les bâtiments.

Sur le plan architectural, les constructions sont massives et hautes, et sont implantées à l'alignement des voies, d'une limite latérale à l'autre de leur parcelle. La maçonnerie est en pierres locales apparentes qui, associées à la forte densité octroient un caractère très minéral à l'ensemble.

Les toitures de la plupart des bâtiments anciens sont à deux pans (les pentes varient entre 30 et 35 % environ), avec une couverture en tuiles rondes et plusieurs rangs de génoises. Ponctuellement, des constructions de facture plus récente ont des toits à plusieurs pans, recouverts de tuiles mécaniques.

Les baies ont des proportions verticales et sont soulignées par des linteaux en pierre.

Voir photos ci-après : **Le village**
 Les Sarziers
 La Chaux

LES EXTENSIONS RECENTES DU VILLAGE

En continuité du village, avant que ne s'amorce la pente plus raide du coteau, s'est développé un vaste espace public qui fait face à la mairie. Il marque la fin du village ancien proprement dit. Au-delà de cet espace, on trouve des constructions plus récentes, essentiellement des bâtiments à usage d'activités, puis en montant dans le coteau, des habitations (maisons individuelles de type villa). L'ensemble est peu dense et possède peu de rapport avec l'architecture ancienne du village. Il est cependant assez bien intégré dans le paysage d'ensemble : les bâtiments à usage d'activité ne sont pas visibles dans le panorama vu depuis l'autre versant de la vallée du Doux et les habitations restent assez peu visibles au sein de la végétation du coteau.

LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT DE L'URBANISATION DANS LA COMMUNE

Le rythme faible de la construction (environ un permis de construire par an pour les résidences principales) a permis de préserver l'essentiel du patrimoine bâti dans la commune, même si, de manière ponctuelle, certaines constructions se sont éloignées des références locales et si certains bâtiments agricoles ou d'activités se détachent.

L'espace bâti de la commune a conservé un cachet architectural propre. Sa répartition : un village principal et quelques hameaux d'origine agricole, répond toujours à la logique qui a historiquement guidé les premières installations : une bonne exposition vis à vis de l'ensoleillement, une proximité avec les espaces agricoles sans pour autant les miter. La configuration interne de chaque hameau est encore largement empreinte de l'originelle : un bâti très dense, en pierre.

Le développement de l'habitat récent véhicule des modes d'occupation du sol et des typologies architecturales assez génériques, avec peu de références avec l'ancien. Il s'est réalisé de façon éparse, au gré des opportunités foncières, sans cohérence globale.

Son éparpillement a rendu la définition de secteurs constructibles difficile ; le parti

Le Village



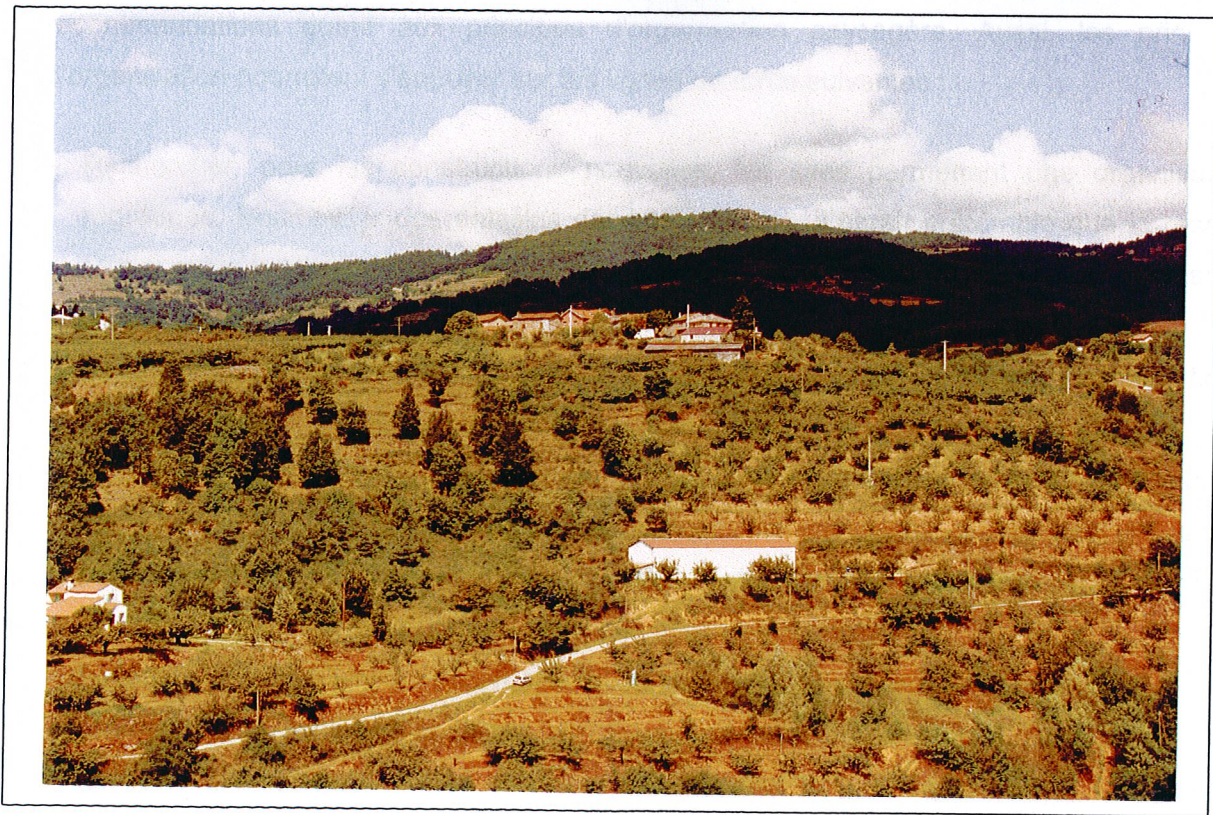
Vu depuis la rue, l'espace bâti du centre se compose de constructions anciennes, aux gabarits imposants, implantés à l'alignement des voies publiques et qui s'étendent d'une limite à l'autre des parcelles. La dominante minérale est toutefois pondérée par l'appropriation "constructive" d'une partie de l'espace public : les trottoirs sont fleuris. L'ensemble bâti ancien - accompagnement végétal octroie une véritable convivialité à l'espace.

Les Sarziers



Ce hameau est formé de bâtiments anciens et massifs, au pied desquels se trouve un vaste champ. Cette composition doit perdurer : il serait notamment dommageable de construire sur ce "parvis naturel" qui met en scène le bâti

La Chaux



Ces clichés montrent un hameau qui a les caractéristiques d'un "petit village" : il est regroupé au sommet d'un serre et se présente sous la forme d'un noyau dense entouré de prés.

d'aménagement est celui d'un recentrage à proximité du village, à partir des zones d'habitat récent et de certains hameaux anciens (proches du village). La présence, sur cet espace, d'éléments paysagers majeurs, a également guidé la délimitation des zones destinées à la construction.

L'apparition d'un décalage architectural entre ancien et nouveau est inévitable, même si la conservation des caractères emblématiques de l'architecture vernaculaire dans les constructions à venir (couleur des murs et des toitures, pentes de toit, bardages verticaux, gabarits...) pourra être appréciée au regard du Règlement National d'Urbanisme.

Toutefois, la définition des zones constructibles permet d'intervenir sur la préservation de l'équilibre entre espaces bâtis et espaces agricoles et naturels qui composent le paysage de coteau, et sur la conservation de l'entité « village » en évitant le plus possible la juxtaposition entre bâti ancien et nouveau suivant les principaux angles de vue sur le coteau.

RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Au regard des éléments développés dans cette partie, il convient de proposer quelques recommandations quant aux principes d'organisation paysagère. Aussi, les principes d'organisation pourraient s'appuyer sur les lignes de force suivantes :

- Rechercher, pour les constructions nouvelles, les sites permettant une organisation regroupée. Pour éviter des entailles dans le paysage, il serait préférable que le réseau routier suive la topographie et par conséquent les lignes de niveau. Cela revient, en fait, à reprendre les modèles d'implantation traditionnels.
- Végétaliser les remblais et déblais avec des plantes "locales" et refuser les habitations dont la coupe ne suit pas la pente du terrain.
- Concernant la part de l'architecture dans l'impact paysager, il est essentiel de s'inspirer des proportions, de l'aspect et de la couleur des matériaux qui fondent la valeur patrimoniale des maisons. Il s'agit d'éviter en particulier les enduits trop lisses et clairs, dont l'impact est fort sur l'image du coteau.
- Favoriser la réhabilitation des maisons de hameaux abandonnés, surtout si elles font l'objet d'une utilisation saisonnière (résidences d'été). Un gros effort a d'ailleurs déjà été fait dans ce domaine.

La démarche proposée incite donc à prendre pour modèle l'architecture traditionnelle locale.

CHOIX RETENUS POUR LA DELIMITATION DES ZONES

La carte communale a défini des secteurs constructibles à proximité du village, dans les zones d'habitat récent et autour d'un hameau ancien proche du village : « La Chaux ». Les principes qui ont sous-tendu les orientations en matière de développement de l'urbanisation sont les suivants :

- Etablir un recentrage de l'urbanisation au niveau du village,
- Opérer une densification des zones déjà urbanisées,

La définition des zones constructibles s'est faite à partir de différentes considérations : la prise en compte de l'environnement et les données socio-économiques.

1. DELIMITATION DES SECTEURS

1.1. EN FONCTION DE L'ENVIRONNEMENT...

Dans un souci de recentrage de l'urbanisation à proximité du village, de lutte contre le « mitage » et de densification des zones déjà récemment urbanisées, plusieurs secteurs constructibles ont été délimités, dans le respect de la loi Montagne :

VILLAGE ET COTEAU

- Une large zone incluant le village et le coteau au Nord de celui-ci, se prolongeant à l'Ouest au-dessus de la route départementale RD 578. Ses limites sont celles du bâti existant ou sont liées au manque de réseaux susceptibles de desservir la zone (eau potable et voirie). A l'Ouest, la limite est due à la distance minimale de 100 m à respecter par rapport aux bâtiments d'élevage classés. Au Sud, la délimitation de la zone constructible colle au bâti ancien existant de façon à préserver la vue sur le village de part et d'autre du territoire (protection du parvis naturel en dessous du village).

- Cette zone, dont la superficie paraît à première vue disproportionnée en raison des besoins enregistrés dans la commune, se justifie par la présence actuelle de parcelles agricoles (vignobles) dont la constructibilité à court terme n'est pas assurée.

A l'issue de l'enquête publique, et suite aux demandes enregistrées, une parcelle coupée en deux par le zonage et une nouvelle parcelle, située toutes deux au Sud-Ouest du village, ont été inscrites en zone constructible en raison de leur proximité avec le réseau d'assainissement. Elles sont notamment en continuité du zonage prédéfini et leur constructibilité n'altère pas la protection du parvis naturel situé sous le village ancien et l'église.

Les demandes enregistrées pour deux parcelles situées au Nord-Ouest du village n'ont pas été retenues dans la mesure où elles ne sont pas situées en continuité du zonage prédéfini ; ce zonage avait notamment été défini en tenant compte des limites du bâti existant, de la voirie, des accès ainsi que du raccordement au réseau public d'assainissement.

Possibilités de construire : Bien que la surface constructible puisse paraître importante, le nombre réel de constructions possibles est réduit. Il est estimé à 10/15 constructions.

VERANDON ET CHAUMETTES

- Une zone abritant des constructions récentes au Sud-Est du village ; le zonage entoure le bâti actuel, de façon à permettre le développement de l'urbanisation dans les espaces libres sans déborder de manière flagrante sur les espaces agricoles.

A l'issue de l'enquête publique, la demande enregistrée pour la mise en zone constructible de deux parcelles situées au Nord-Est de la zone a été accordée dans la mesure où les dits-terrains n'ont pas de valeur agricole. Leur superficie importante se justifie par la topographie.

Par contre, au Sud, la demande enregistrée, située à proximité d'un siège d'exploitation agricole, n'a pu être accordée sans que cela n'entrave l'activité agricole.

Possibilités de construire estimées à 4 constructions.

SOUTERON ET MIRAILLON

- Une zone d'habitat récent située au Sud de la RD 578, à l'Ouest du village. Celle-ci a été définie dans les limites du bâti existant en fonction de l'approvisionnement en eau potable et de la pente des terrains.
- Elle intègre des terrains inconstructibles en raison de la pente de façon à rendre uniforme la zone constructible.

A l'issue de l'enquête publique, la demande exprimée pour rendre constructible la totalité de la parcelle située au Nord-Est de la zone (parcelle coupée dans le zonage prédéfini) a été accordée. Par contre, les demandes enregistrées pour des parcelles à l'Ouest n'ont pas été retenues dans la mesure où elles auraient contribué à étendre la zone à l'Ouest.

Possibilités de construire : Seules 2 ou 3 nouvelles constructions pourront s'implanter sur le secteur malgré une superficie globale de la zone qui paraît importante.

LES JUNETS

- Au lieu-dit « Les Junets », un autre noyau de développement récent, la zone constructible est délimitée de part et d'autre par des lignes de crêtes surplombant un méandre du Doux.

Aucune demande n'a été enregistrée dans ce secteur lors de l'enquête publique.

Les possibilités de construire sont estimées à 4 nouvelles constructions.

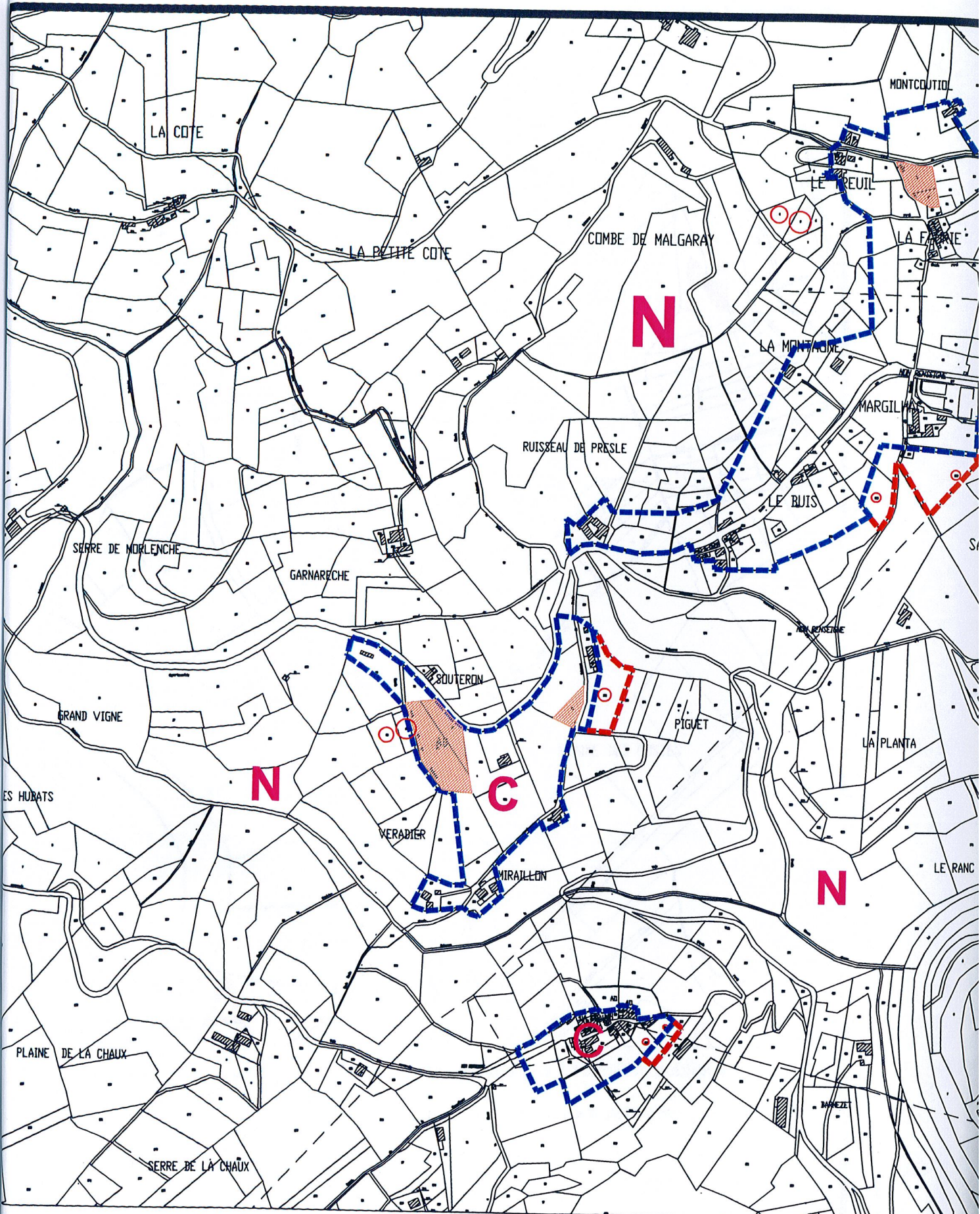
LA CHAUX

- Les abords du hameau « La Chaux », compte tenu de sa proximité avec le chef-lieu, ont également été classés constructibles ; les terrains situés au Nord du hameau ont été exclus de la zone constructible pour des raisons d'assainissement. Ils seront nécessaires pour l'implantation d'épandages.

A l'issue de l'enquête publique, les demandes formulées pour rendre constructible la totalité des parcelles situées au Sud-Est de la zone ont été accordées de façon à permettre l'implantation de constructions qui était compromise dans le zonage initial.

Possibilités de construire estimées à 2/3 constructions.

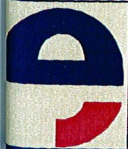
Voir cartes ci-après : Les zones constructibles



Extrait plan cadastral

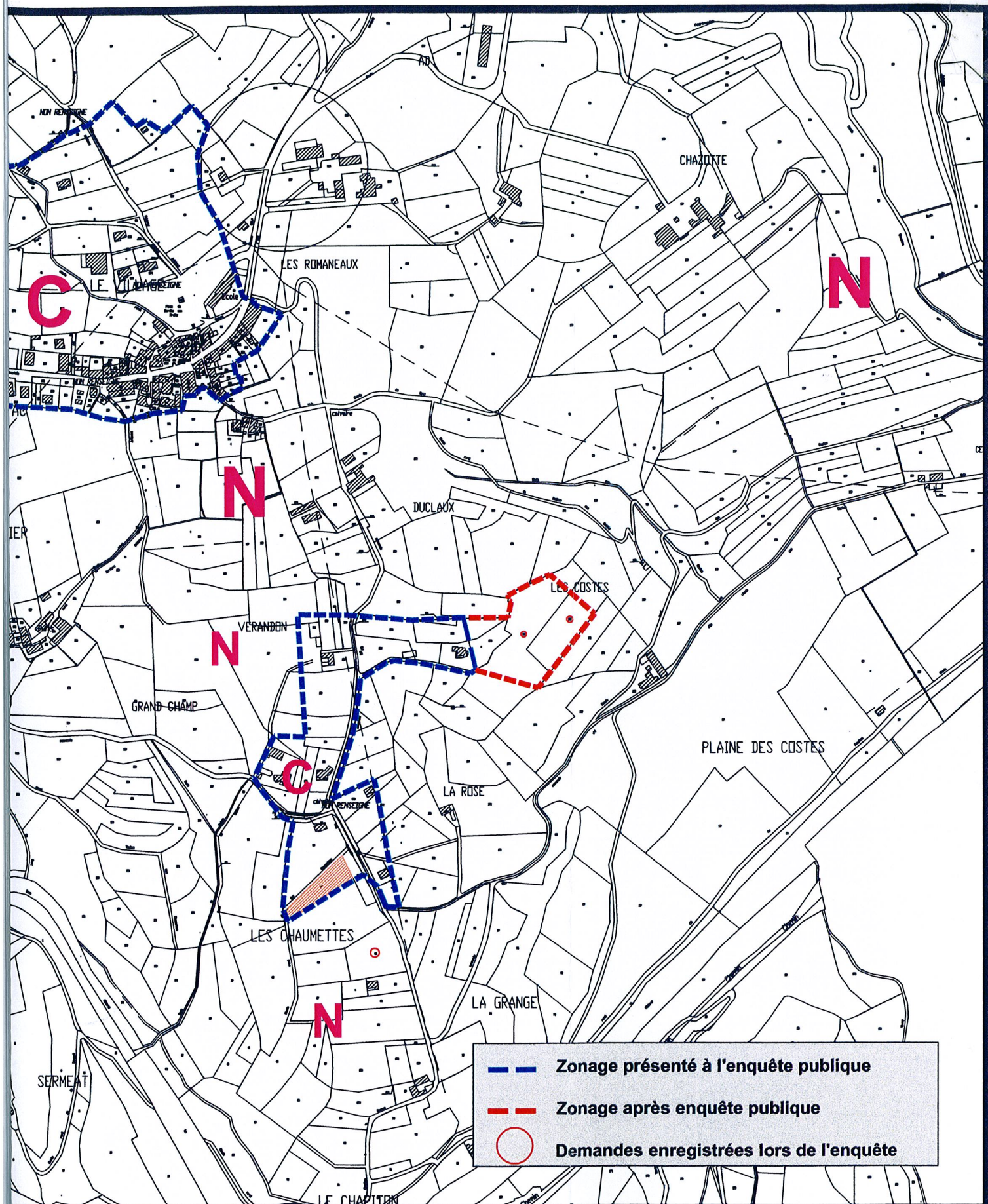
Echelle 1 / 6 000

Edition du 28 février 2005






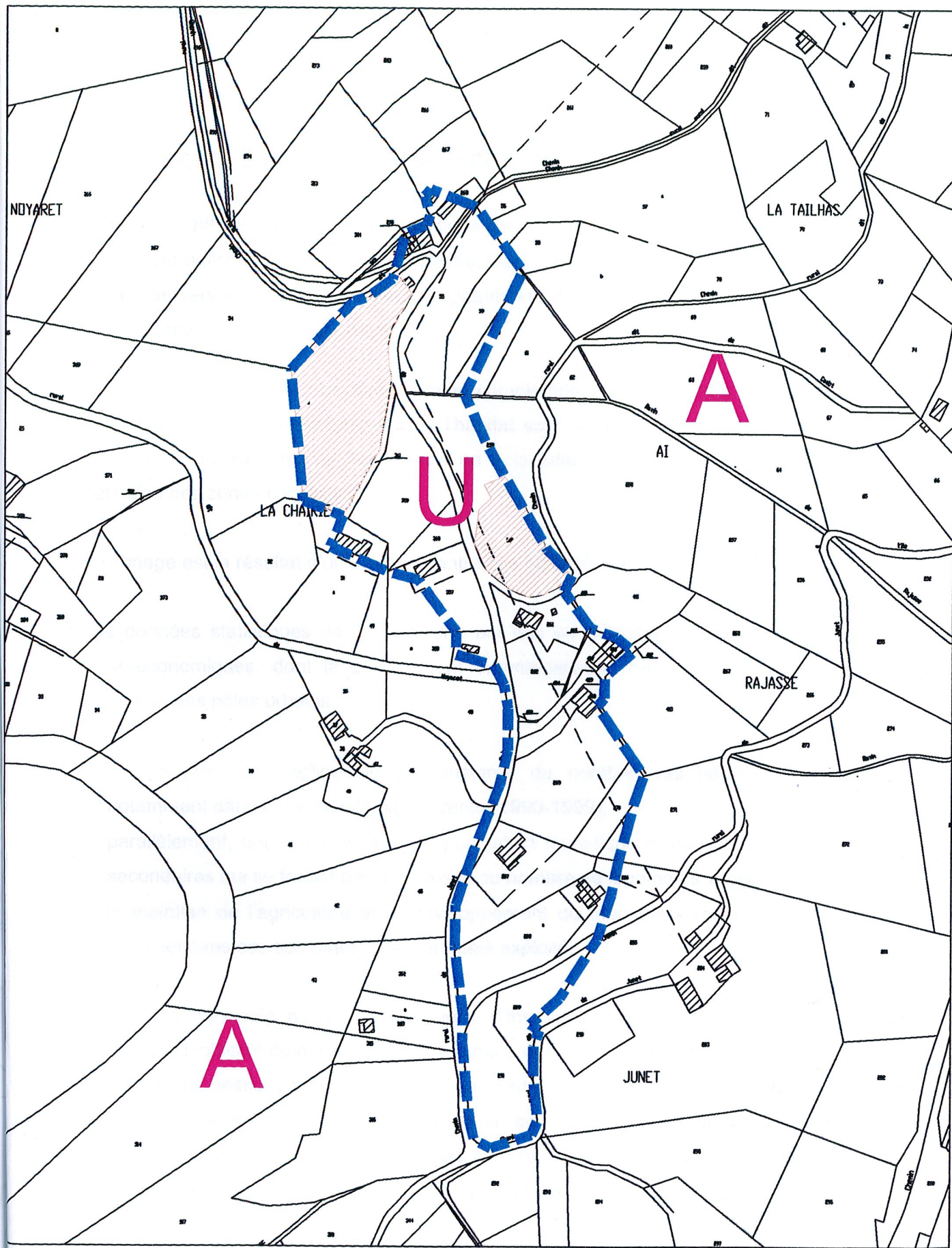
EURYECE
 Bureau d'Etudes Environnement - Urbanisme
 Z.I. des Bois des Lots - 26 130 SAINT PAUL TROIS CHATEAUX
 TEL : 04.75.04.78.24 - FAX : 04.75.04.78.29
 S.A.R.L. au capital de 15 000 euros

Commune d



ARLEBOSC

-  Zones constructibles
-  Parcelles déjà construites ou en passe de l'être
-  Zones agricoles et naturelles



Extrait du cadastre

Echelle 1 / 3 000

Edition du 11 octobre 2004

Commune d'Arlebosc



EURYECE

Bureau d'études
Environnement
Urbanisme

Drôme

Z.I. des Bois des Lots
26 130 St Paul Trois Chateaux
tel : 04.75.04.78.24 - Fax : 04.75.04.78.29



Zone constructible



Parcelles construites

A

Zone agricole et naturel

1.2. ... ET DES DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES

Les enjeux qui ont conduit l'élaboration de la carte communale ont été les suivants :

- permettre le développement agricole, touristique et démographique,
- préserver les richesses liées au patrimoine de la commune (ressources naturelles, patrimoine historique, paysages...).

Ces deux axes ont été considérés comme complémentaires : il est clair, par exemple, que les opportunités de développement de l'habitat sont liées à la qualité du cadre naturel et rural, donc au maintien de l'agriculture ou à la lutte contre le mitage (qui renvoie à la définition des zones constructibles).

Le zonage est le résultat d'un arbitrage entre ces objectifs, dans un souci d'équilibre.

Les données statistiques de la commune ont mis en évidence les principales tendances socio-économiques, dont la plupart sont caractéristiques des communes de montagne éloignées des pôles urbains :

- une baisse non négligeable et constante du nombre des habitants permanents, notamment dans la période la plus récente (1990-1999),
- parallèlement, une croissance de la population touristique et du nombre de résidences secondaires qui se traduit par une baisse du nombre de logements vacants,
- le maintien de l'agriculture et le développement du tourisme « vert », signes d'un réel potentiel dans ces domaines, d'ailleurs déjà exploité.

La carte communale n'a pas les moyens d'intervenir directement sur la baisse de la population. L'objectif du document d'urbanisme a donc été, au-delà de la volonté de se doter d'un outil de gestion de l'urbanisation, de mettre en place un contexte favorable pour permettre à la commune de se développer en utilisant et en protégeant ses atouts intrinsèques : l'agriculture et la qualité des espaces naturels, notamment dans l'espoir que ce climat favorable produira un développement durable et enrayera le repli démographique.

Dans cette optique, la carte communale s'est appliquée à :

- offrir de nouvelles opportunités pour la construction, en dégagant des surfaces urbanisables et ainsi créer les éléments d'un développement de l'espace bâti, qu'il s'agisse de résidences principales ou secondaires.
- définir des secteurs inconstructibles, dans un souci de protection de l'agriculture et de la forêt. Moteur économique de la commune, l'agriculture reste l'activité essentielle et indispensable : garante à la fois de la présence humaine sur le territoire communal, de la vie économique et de la préservation des paysages ouverts, donc indirectement du potentiel touristique. La carte communale a veillé à ne pas entraîner des conflits d'usage entre les nouvelles zones constructibles et l'activité agricole : les grandes entités agricoles de production, notamment les espaces peu pentus au bord du Doux n'ont pas été entamés par des zones constructibles. Les espaces de forêt et les gorges du Doux, dans un objectif de protection des paysages et de la faune et la flore qu'ils recèlent, n'ont eux non plus, pas fait l'objet de zones constructibles.

Les possibilités de construire offerte par la Carte Communale sont estimées à 30 nouvelles constructions soit une hausse de population correspondante d'environ 66 nouveaux habitants (nombre moyen d'habitants par logement = 2.2).

2. TRADUCTION DES OBJECTIFS EN TERME DE ZONAGE

Les dispositions particulières aux zones de montagne (loi Montagne du 09 janvier 1985) ont été prises en compte dans l'élaboration de la carte communale :

- les espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel et culturel montagnard doivent être préservés (L. 145.3.III),
- l'urbanisation doit se réaliser en continuité avec les bourgs et villages existants ou (dans certains cas limitatifs) sous forme de hameaux nouveaux intégrés à l'environnement. La capacité d'accueil des espaces destinés à l'urbanisation doit être compatible avec la préservation des espaces naturels (L. 145.3.III).

Conformément à l'article R 124.3 du Code de l'Urbanisme, deux types de secteurs ont été définis.

2.1. SECTEURS CONSTRUCTIBLES (ZONES C)

Il s'agit de zones constructibles dans la limite des réseaux existants, destinées à localiser le développement urbain de la commune ; ces zones correspondent à des secteurs en continuité du village. Elle échappe à la règle de constructibilité limitée.

Les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol seront instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies dans le Code de l'Urbanisme.

2.2. SECTEURS INCONSTRUCTIBLES (ZONES N)

Il s'agit d'une zone naturelle et agricole, parsemée de hameaux anciens, qu'il convient de protéger de toutes occupations ou utilisations du sol de nature à porter atteinte aux exploitations agricoles ou aux espaces naturels. N'y est autorisé, comme le précise l'article R. 124.3 du Code de l'Urbanisme, que :

- l'adaptation, la réfection ou l'extension des constructions existantes ou
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.